

La semaine **EN 4** jours...
ou l'illusion de progrès social/
Haro sur les chomeur.ses !/
Police municipale:
inquiétudes pour l'avenir/
Le statut dans le viseur
du gouvernement/
« Revalorisation » des
secrétaires de mairie

PAGES 4 à 12

ACTUALITÉ SYNDICALE



FÉVRIER 2025: **11^e**
CONGRÈS DE LA FSU
PAGES 13 À 17

DOSSIER

34 On a marché contre les
idées d'extrême droite !/
64 Premier congrès pour le
SNUTER-FSU/ 37 Mobilisation
des travailleurs sociaux
au CD/ 95 À Argenteuil on
dépoussière la com' / 93
Fusion des communes de
Saint-Denis et de Pierrefitte la
FSU Territoriale se mobilise !

PAGES 18 À 23

EN DIRECT

CULTURELLEMENT
VÔTRE

PAGES
24-27

SERVICES PUBLICS 3.0

LES
DÉFIS
DE
L'INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE

PAGES 28 à 35

SOCIÉTÉ



CAHIER DÉTACHABLE

Syndicalement **VÔTRE**

N° 72 | JUIN 2024 JOURNAL DE LA FSU TERRITORIALE

T'AS L'AIR CREVÉE. TU DEVRAIS
ÊTRE EN SUPER FORME ! T'ES PASSÉE
À LA SEMAINE DE 4 JOURS, NON ?

NON.
C'EST LA SEMAINE
EN 4 JOURS !



Alain
BRIE

**4 JOURS
= 32 HEURES**
pas 1H de plus ! pas 1€ de moins !



ACTUALITÉ STATUTAIRE EN BREF

COMPÉTENCES DU CONSEIL MÉDICAL DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

↓ Décret n° 2024-349 du 16 avril 2024 modifiant certaines dispositions relatives aux compétences des formations restreinte et plénière du conseil médical dans la fonction publique territoriale. Le décret modifie les cas de saisine des formations restreinte et plénière du conseil médical dans la FPT.

↳ L'objectif est d'harmoniser les cas de saisine entre les trois fonctions publiques, de simplifier l'organisation et le fonctionnement des conseils médicaux et d'accélérer le traitement des demandes. Le décret prévoit notamment trois cas supplémentaires de compétence du conseil médical en formation restreinte. Celui-ci sera saisi pour avis en cas de contestation de l'avis médical rendu par un médecin agréé dans le cadre des procédures suivantes (art. 5, II, 4° décr. n°87-602 du 30 juil. 1987) :

- lorsque le fonctionnaire ayant accompli au moins 15 ans de service, ou son conjoint, est atteint d'une infirmité ou d'une maladie incurable le plaçant dans l'impossibilité d'exercer une quelconque profession,
- lorsque le fonctionnaire admis à la retraite pour invalidité est contraint d'avoir recours d'une manière constante à l'assistance d'une tierce personne pour accomplir les actes ordinaires de la vie,
- lorsque l'infirmité permanente d'un enfant du fonctionnaire qui se trouvait à sa charge lors de son décès le met dans l'impossibilité de gagner sa vie.

Ces nouvelles dispositions, introduites dans les décrets n°87-602 du 30 juil. 1987 et n°2003-1306 du 26 déc. 2006, s'appliquent aux saisines des conseils médicaux postérieures au 18 avril 2024.

TÉLÉTRAVAIL

↓ Arrêté du 3 avril 2024 relatif au montant plafond du « forfait télétravail » pour l'année 2024.

↳ Le montant limite du « forfait télétravail » est fixé à 282,24 euros pour l'indemnisation des jours de télétravail effectués au titre de l'année 2024.

GARDES CHAMPÊTRES

↓ Décrets n°2024-282 et 283 du 28 mars 2024 portant modification au statut particulier du cadre d'emplois des gardes champêtres et fixant l'échelonnement indiciaire du grade de garde champêtre chef principal.

↳ Entrés en vigueur le 1^{er} avril 2024, les décrets n°2024-282 et 2024-283 du 28 mars 2024 viennent apporter des modifications au statut particulier du cadre d'emplois des gardes champêtres. Le premier décret aligne la carrière du grade de garde champêtre chef principal sur celle du grade de brigadier-chef principal du cadre d'emplois d'agent de police municipale. Le grade de garde champêtre chef principal comprend dix échelons.

Il est précisé que les tableaux d'avancement au grade de garde champêtre chef principal établis au titre de l'année 2024 avant la publication de ce décret demeurent valables jusqu'au 31 décembre 2024.

Le second décret fixe l'échelonnement indiciaire du grade d'avancement de garde champêtre chef principal du cadre d'emplois des gardes champêtres.

TABLEAU D'AVANCEMENT RETOQUÉ

↓ Annulation d'un tableau d'avancement fondé sur un critère étranger au mérite.

↳ Plusieurs organisations syndicales ont saisi le juge administratif afin d'obtenir l'annulation de l'arrêté par lequel le président d'une

métropole a établi le tableau annuel d'avancement du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs de sa collectivité. Les syndicats estimaient que les critères utilisés pour établir ce tableau étaient illégaux.

Outre la manière de servir, l'encadrement supérieur avait la faculté d'attribuer des points supplémentaires en fonction du niveau de responsabilité exercé, des projets assumés au cours de l'année, du contexte du poste de travail et de l'équité de traitement au niveau des différentes délégations.

Or, les juges de la CAA de Lyon ont estimé que l'équité de traitement entre différentes délégations est étrangère au mérite individuel et ne peut contribuer à la définition de la valeur professionnelle. L'attribution de cet avantage échappant à tout contrôle de l'appréciation du mérite individuel, relève d'un pouvoir discrétionnaire et a donc, constitué une rupture d'égalité de traitement entre agents.

Ainsi, le tableau d'avancement litigieux a fait application d'un document réglementaire fixant des critères illégaux et c'est donc à tort que le tribunal a rejeté leur demande. La Cour a annulé l'arrêté fixant le tableau.

Références : CAA de Lyon, 13 juillet 2023, req. n°21LY03049. ■



LES 32 HEURES

une urgence sociale et écologique



Le 28 mars, le Premier ministre a annoncé l'expérimentation de la semaine en quatre jours dans la fonction publique de l'État.

Quelques collectivités, au moment de la mise en œuvre des 1607 heures annuelles, s'étaient déjà lancées dans cette expérience. Vous trouverez en pages 4 et 5 de ce *Syndicalement Votre* un article pointant les limites de tels dispositifs.

Pour autant, si le gouvernement et certains employeurs locaux se voient contraints de faire de telles annonces, c'est bien que l'organisation et les conditions de travail posent de sérieuses questions. Pour la FSU Territoriale, plutôt que de bricoler des aménagements de l'existant, il est nécessaire de remettre sur la table le sujet de la baisse du temps de travail sans perte de salaire, et donc de la semaine de 32 heures. Plutôt que la semaine en quatre jours, nous voulons la semaine de quatre jours ! C'est pour nous la meilleure réponse à apporter aux questions soulevées.

Un enjeu individuel ET collectif

Il s'agit, en premier lieu, d'aller vers une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, en particulier dans un contexte où les conditions de travail se dégradent, où le travail lui-même s'intensifie et où les salaires ne suivent plus l'inflation. C'est paradoxalement cet argument qu'a mis en avant le Premier ministre pour justifier sa proposition. Si cette préoccupation est évidemment légitime, prise isolément, elle reste néanmoins réductrice en faisant de la question du temps de travail un sujet individuel vidé de ses enjeux collectifs et de services publics.

Car réduire le temps de travail, c'est aussi réduire l'exposition aux risques professionnels, aux accidents de travail ou aux maladies professionnelles. C'est

IL EST NÉCESSAIRE DE REMETTRE SUR LA TABLE LE SUJET DE LA BAISSSE DU TEMPS DE TRAVAIL SANS PERTE DE SALAIRE, ET DONC DE LA SEMAINE DE 32 HEURES

ÉDITORIAL

donc, aussi, contribuer à freiner les dépenses de sécurité sociale et à augmenter les recettes par les emplois créés. Par ailleurs, c'est aussi une piste à explorer pour financer notre système de retraite et revenir à un âge de départ à 60 ans.

Partager le travail

C'est également la voie pour un meilleur partage de l'emploi. Les choix gouvernementaux censés conduire au plein emploi se résument à dégrader les conditions de vie des personnes sans emploi pour les inciter à accepter n'importe quelle offre, à n'importe quelle condition. En conséquence, c'est sur l'ensemble des salaires que le gouvernement fait pression, car il devient de plus en plus risqué de revendiquer de meilleures conditions de travail et d'emploi. Dans une économie qui crée peu d'emplois, réduire le temps de travail permet de mieux partager le travail sans faire payer le prix du « plein emploi » aux travailleuses et aux travailleurs.

Une des réponses à l'urgence climatique

Enfin, la semaine de 32 heures permet aussi de ré-interroger notre système économique productiviste qui atteint ses limites. L'urgence n'est pas à travailler plus pour produire plus en épuisant les ressources de notre planète. Surtout au prix d'une précarisation de l'emploi et d'un travail toujours plus intense. Nous considérons que ces deux aspects sont étroitement liés : la lutte pour de meilleures conditions de travail est aussi une lutte pour de meilleures conditions de vie, pour nous et les générations suivantes.

Julien Fonte et Béatrice Fauvinet

co-secrétaires généraux du SNUTER-FSU

La semaine

... ou l'illusion de

ACTUALITÉ SYNDICALE

Le Premier ministre a lancé l'expérimentation de la semaine en quatre jours pour l'ensemble des ministères de la Fonction publique, et ce sans un véritable dialogue social préalable. Déjà appliquée dans des collectivités, et même quelques entreprises privées, la semaine en quatre jours, ou quatre jours et demi a surtout pour ambition de donner, à moindre frais, l'illusion d'un progrès social.

UNE ANNÉE D'EXPÉRIMENTATION

L'objectif gouvernemental de cette expérimentation est d'évaluer, avec les ministères et les collectivités territoriales volontaires, l'ensemble des impacts de la semaine en quatre jours. Une grille de critères a été établie pour mesurer les effets d'une telle organisation de la semaine de travail sur la santé des agent.es (physique et mentale), sur les collectifs de travail et le rendu de service public (cohésion et performances), l'égalité professionnelle (y compris sur les possibles impacts en matière de parentalité et d'éventuelles réductions du recours au temps partiel), et enfin, sur le plan environnemental (moins de transports, « optimisation » des espaces de travail).

TOUT CHANGE MAIS RIEN NE CHANGE !

Le gouvernement souhaite que cette nouvelle organisation se fasse sur la base de principes communs qui en réalité restent très éloignés du progrès social que cette expérimentation voudrait représenter. En effet, elle doit s'inscrire dans le respect des 1607 heures annuelles et ne peut donner lieu à une réduction du temps de travail. Elle ne doit pas non plus conduire à un accroissement des effectifs et amène de facto une réduction de trois à deux jours maximum de télétravail hebdomadaire possibles pour les agent.es... Enfin, la mise en place de la semaine en quatre jours

aura forcément un impact sur l'ARTT, venant diminuer les droits des agent.es, et modifier, voire annuler les organisations déjà en place.

FAUSSE BIENVEILLANCE ET MODULATION EN TROMPE L'ŒIL

Volontariat, respect des durées maximales quotidiennes de travail, tout comme celui des pauses méri-



W 4 jours

progrès social



ACTUALITÉ SYNDICALE

diennes, mais aussi réversibilité du dispositif sont clairement exprimés par la commande gouvernementale. Il est même proposé, le cas échéant, la semaine en quatre jours et demi. Cette proposition peine à masquer le caractère régressif de ce projet au point d'insister sur la mise en œuvre d'une expérimentation qui ne doit en aucun cas altérer la qualité du service public, ni sa continuité. Utilisant la méthode Coué, ils osent même suggérer que de telles dispositions devraient améliorer le service public ! En réalité, sous couvert

d'une vraie-fausse bienveillance, c'est inévitablement une intensification du travail qui est proposée.

UN DÉTRICOTAGE DES DROITS DES TRAVAILLEUR.EUSES !

Si cette expérimentation peut avoir un intérêt dans certaines situations, la semaine en quatre jours porte les marques d'une volonté profonde de poursuivre le travail de détricotage des droits des travailleur.euses du public qui se sont battu.es pour obtenir cette journée en trois temps : travail - temps personnel - repos. L'expérimentation cache mal, sous couvert d'arguments protecteurs mais fallacieux, la détérioration des conditions de travail, la réduction des droits à congés par modification du nombre de jours travaillés sur la semaine, l'impact sur l'ARTT et sur la conciliation au quotidien vie professionnelle-vie privée.

POUR LA SEMAINE DE 4 JOURS !

Le SNUTER et toute la FSU porte la revendication de la semaine DE quatre jours avec 32 heures par semaine, sans baisse de salaire ni suppression de congés. Nous considérons en effet que la semaine de 32 heures en quatre jours permettra de créer de l'emploi et de revoir notre relation au travail. La mutation sociale et écologique de notre société ne pourra se faire que dans une autre relation au monde permettant de réduire nos consommations, notamment énergétiques. Par ailleurs, il nous faut investir de notre temps dans d'autres domaines : social, démocratique, écologique afin de mener les chantiers d'envergure nécessaires, regagner de la biodiversité, et vivre avec elle et avec nos semblables plutôt qu'à côté.

Si la FSU Territoriale reste vigilante aux expérimentations menées dans les collectivités territoriales, elle appelle les agent.es et leur syndicat local à se saisir et à porter la revendication de la semaine des 32 heures en quatre jours.



PHOTOGRAPHE ROUGE / MARTIN NODA / HANS LUCAS

Haro sur les chômeur

Le gouvernement s'apprête à réformer l'assurance chômage, pourtant excédentaire de plus de 20 milliards cette année, afin de durcir une nouvelle fois les règles d'accès à l'indemnisation des privés d'emploi. Déjà en janvier dernier, lors de son discours de politique générale à l'Assemblée Nationale, le Premier ministre avait annoncé la suppression de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS). Ces projets de réformes sont de nouvelles attaques contre nos conquits sociaux et une mise à mal de nos solidarités.

ACTUALITÉ SYNDICALE

NÉGOCIATIONS DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE : LE PRÉTEXTE DE L'ÉCHEC.

Profitant de l'échec des négociations sur le Pacte de la vie au travail, le ministère souhaite imposer un « décret de carence » et son lot de recul des droits chômage après ceux de 2021 et de 2023. Le Premier ministre multiplie les déclarations et mesures contre les chômeur.ses et précaires : baisse de la durée maximum d'indemnisation qui passerait de vingt-quatre à douze mois, dégressivité généralisée du montant des allocations versées, multiplication par trois des contrôles pour atteindre 1,5 million par an, mise en œuvre de l'obligation de réaliser quinze heures d'activité minimum par semaine. Le durcissement de la condition d'affiliation, c'est à dire le temps qu'il faut avoir travaillé pour prétendre à indemnisation semble déjà acté tandis que la fin de l'Allocation de Solidarité Spécifique le sera certainement dans le cadre d'une loi Travail «2» prévue cet automne...

PLUS DE BÉNÉFICIAIRES DU RSA, PLUS DE PRÉCARITÉS...

Il est crucial de souligner les conséquences dévastatrices pour les travailleuses et les travailleurs qui, hier encore, étaient privé.es d'emploi et qui demain verront leur temps d'indemnisation diminuer drastiquement, les contraignant à accepter des contrats de plus en plus courts ou sans rapport avec leurs qualifications. Les indemnités chômage n'étant pas rattachées au foyer, ceux ou celles qui en seraient privé.es pourront se retrouver sans rien, en fonction des revenus de leur conjoint ou basculer au Revenu de Solidarité Active... La situation est d'autant plus inacceptable lorsque l'on sait que les bénéficiaires de l'assurance chômage continuent de valider des trimestres pour leur retraite.

Alors que nous savons aujourd'hui que le chômage tue*, une fois de plus, le gouvernement frappe les plus vulnérables, les condamnant ainsi à une précarisation accrue. Les collectivités territoriales devront quant à elles venir compenser et accompagner les conséquences économiques, familiales et sociales de cette politique désas-

treuse, tandis que l'Unedic prévoit de dégager 20,6 milliards d'euros d'excédents sur la période 2024-2027... Et si la dotation globale de fonctionnement pour 2024 s'est vue augmentée d'à peine plus de 1% (327 millions d'euros) pour l'ensemble des collectivités territoriales, cela reste dérisoire au regard d'une enveloppe globale de 27 milliards d'euros. Surtout lorsque l'on sait que les dépenses les plus élevées des Départements concernent la santé et l'action sociale. Il est donc à craindre que nos collectivités doivent faire face à une augmentation significative des bénéficiaires du RSA pour compenser la réduction drastique aux droits chômage des privés d'emploi.

UNE DÉCISION IDÉOLOGIQUE, PUNITIVE MAIS « PRATIQUE » POUR LE GOUVERNEMENT

En s'inscrivant dans la droite ligne des précédentes réformes engagées par le gouvernement dans ce domaine, ces projets de mesures alimentent encore et toujours le mythe qui considère que les personnes qui ne retrouvent pas d'emploi sont fautives, niant encore et toujours



*Selon une étude de l'Inserm, citée dans Politis du 25 avril 2024, la privation d'emploi augmente de 30% le risque de mortalité prématurée.

ses !



toutes les études en la matière. Et c'est une nouvelle fois les plus précaires qui sont sacrifiés sur l'autel des décisions au service des politiques libérales dévastatrices. Au-delà des économies réalisées sur le dos des privés d'emploi, l'objectif gouvernemental est triple :

- en dégradant les conditions de vie hors de l'emploi, on pousse les personnes à accepter tout type d'activité, même dans des conditions de travail et de rémunération très dégradées ;
- infliger une punition sociale aux personnes hors de l'emploi permet de « récompenser » implicitement, et à moindre frais, celles qui en ont un ;
- accroître la précarité des personnes hors de l'emploi et de facto creuser l'écart avec les personnes en emploi, c'est une autre manière de faire en sorte que les salaires n'augmentent pas...

La FSU Territoriale s'oppose à ces mesures, à la reprise en main de l'assurance chômage par le gouvernement, à la suppression des cotisations sociales comme source de financement de l'assurance chômage.

Sous le faux prétexte de « favoriser le retour rapide en emploi des chômeurs indemnisés » il se prépare, en fait, à organiser le siphonnage des caisses de l'assurance chômage.

POLICE MUNICIPALE

Inquiétudes pour l'avenir

ACTUALITÉ SYNDICALE

Alors que les agent.e.s de police municipale se mobilisent depuis plusieurs années pour obtenir une amélioration de leur statut et des revalorisations salariales significatives (le « volet social »), les événements de juin 2023, qui ont fait suite à la mort du jeune Nahel, ont servi de prétexte au gouvernement pour envisager un nouvel élargissement de leurs missions.

Pour la FSU Territoriale, ces annonces posent deux problèmes. Tout d'abord, il est inacceptable d'alourdir la charge de travail des agent.es, de les exposer à plus de risques et de déborder encore sur les missions de police nationale alors que les questions statutaires et salariales ne sont pas résolues. Ensuite, notre syndicat s'oppose à la démarche qui consiste à faire de la police municipale une police nationale « *low coast* », destinée à pallier le manque de moyens de la politique du tout sécuritaire de l'État. Ces deux sujets, étroitement liés, ont été traités au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) pour le volet social, et lors du lancement du « Beauvau des polices municipales » pour ce qui concerne l'extension des missions.

UNE PRIME AU « MÉRITE » INACCEPTABLE

Après des mois de négociations, le gouvernement a donc présenté au CSFPT le décret réformant le régime indemnitaire des agentes et agents de police municipale. Celui-ci transforme et fusionne les indemnités existantes pour en créer une nouvelle, « l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement » (ISFE). Celle-ci est divisée en deux parts :

- une première part fixe versée mensuellement selon le grade de l'agent.e ;
- une seconde part versée en deux temps sur l'année, dont le montant sera variable en fonction de critères « d'engagement », euphémisme utilisé pour ne pas parler de prime au mérite. |.....>

Le gain affiché par le gouvernement en faveur des agent.es réside dans le relèvement des plafonds de cette nouvelle ISFE, désormais de 9500 euros pour le cadre d'emplois des directeurs de police municipale, 7000 euros pour le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale et 5000 euros pour le cadre d'emplois des agents de police municipale et les gardes champêtres. C'est donc une revalorisation hypothétique, qui dépend des moyens de la collectivité et du bon vouloir de l'employeur ! Cette réforme ne bénéficiera qu'à une minorité d'agents et d'agentes, creusant ainsi les inégalités entre les personnels.

C'est en outre une nouvelle attaque contre le droit à la rémunération des fonctionnaires que constitue la part variable démesurée instaurée par ce décret. En conditionnant la moitié de l'ISFE à un prétendu mérite, cette réforme accentue en effet les moyens de pressions des

conférer de nouvelles compétences susceptibles de les exposer davantage aux risques et à la pénibilité déjà trop présents.

Les polices municipales ne sont pas là pour pallier le manque de moyens de la police nationale, mais doivent affirmer leur rôle en tant qu'acteur de proximité de la sécurité, y compris sur le plan de la prévention et de la médiation. Il est nécessaire à ce titre d'harmoniser les pratiques, les postures professionnelles et la déontologie, qui dépendent encore trop des injonctions politiques locales. La réunion du 16 mai nous a conforté dans nos inquiétudes, les propositions soumises par le gouvernement allant toutes dans le sens d'une transformation des polices municipales en police d'intervention. La FSU Territoriale continuera cependant à porter ses revendications tout au long du processus, notamment le 27 mai à La Grande Motte. ■

ACTUALITÉ SYNDICALE

employeurs sur les agent.es. C'est la porte ouverte à la politique du chiffre qui incite à une prise de risques toujours accrue et à une dégradation des relations avec la population.

La FSU Territoriale, avec la CGT, la CFDT et l'UNSA, a donc refusé de participer au vote de ce texte qui aurait cautionné cette réforme pensée avant tout pour servir les intérêts des employeurs et du gouvernement sur le dos des agent.es de police municipale.

« BEAUVAU DES POLICES MUNICIPALES »

Le coup d'envoi des travaux du «Beauvau des polices municipales» a été donné le vendredi 5 avril au ministère de la Justice, en présence des ministres de la Justice, de l'Intérieur, de la Cohésion des territoires et des Collectivités locales. Cette initiative, rassemblant l'État, les collectivités, les représentants de la Police Nationale, de la Gendarmerie Nationale, des procureurs et des organisations syndicales représentatives de la Fonction publique territoriale, s'étalera sur une période de six mois pour prendre fin en octobre 2024.

Bien que dépourvus d'annonces concrètes concernant l'avenir des polices municipales et de leurs agent.es, les discours tenus ont clairement exprimé une volonté de renforcer les liens entre la police municipale et le parquet, aussi bien dans le cadre de ses missions actuelles que dans l'éventualité de nouvelles prérogatives. Sur le plan social, la ministre déléguée aux Collectivités locales s'est engagée à aborder la question des retraites des agent.es de police municipale au cours de l'année 2024.

QUELLE DOCTRINE ? QUELLES MISSIONS ?

La doctrine d'emploi des polices municipales constitue donc le cœur des débats. Pour la FSU Territoriale, il est hors de question de poursuivre sur la voie d'une transformation des polices municipales en police nationale au rabais. Les policiers municipaux réclament des outils supplémentaires pour mener à bien leurs missions quotidiennes de manière plus efficace, plutôt que de se voir

Le 9 avril dernier, le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a (enfin!) présenté aux organisations syndicales les premiers éléments de son projet de loi. Alors que nous attendions de pouvoir discuter de mesures concrètes, cette présentation s'est résumée à un diaporama listant les « questions » que se pose le ministre...

SI TU CROYAIS SUBIR DUREMENT
MES DÉCISIONS BIAISÉES ET
ARBITRAIRES JUSQU'À PRÉSENT...



Le statut dans le viseur du gouvernement

ACTUALITÉ SYNDICALE

DÉNIGREMENTS DES FONCTIONNAIRES

Cette première présentation s'est déroulée alors que le ministre Guerini s'est lancé dans une campagne médiatique de dénigrement des fonctionnaires, insistant sur le prétendu «tabou du licenciement» dans la fonction publique, un discours très éloigné de la réalité. Ce tapage caricatural et démagogue, inacceptable, a pour seul objectif de susciter la vindicte de l'opinion publique à l'égard des fonctionnaires de la part des salarié.e.s du secteur privé précarisé.e.s par la politique de ce gouvernement.

penses publiques sur les prochaines années, proposer de récompenser le «mérite» de quelques-uns constitue une fuite en avant au bénéfice des employeurs, pour éviter la revalorisation salariale générale nécessaire pour l'ensemble de la fonction publique.

On se souvient que dans la continuité de la loi dite de «Transformation de la fonction publique» de 2019, l'essentiel des possibilités de contrôle par les organisations syndicales des décisions prises par les employeurs a été supprimé. Or, ce projet de loi vise à instaurer une plus grande concurrence entre agents, arbitrée selon le bon vouloir de la hiérarchie.

AFFAIBLISSEMENT DU STATUT

Les sujets abordés dans sa présentation aux organisations syndicales vont tous dans le même sens, celui d'un affaiblissement inédit du statut de la fonction publique. Salaire et avancement d'échelon au «mérite» ou encore désorganisation des règles de promotion interne. Le gouvernement a en effet pour projet de transformer chacun de nos droits en outil d'individualisation des rémunérations et des carrières au service des employeurs et des hiérarchies.

CONCURRENCE ENTRE AGENT.ES

Alors que le ministre du Budget annonce des dizaines de milliards d'euros d'économie sur les dé-

ABSENCE DE DIALOGUE SOCIAL

Le ministre a par ailleurs décidé d'un calendrier de discussions avec une échéance au 20 juin, voulant ainsi imposer une concertation à marche forcée. Cela masque mal sa volonté de passer outre l'avis des organisations syndicales. Ces dernières lui ont une nouvelle fois rappelé qu'elles n'étaient pas demandeuses de cette loi, d'autant plus dans un contexte de stagnation, voire de recul des salaires et des carrières dans la fonction publique, en particulier dans la territoriale.

En effet ce projet de loi ne répond pas à l'urgence d'une revalorisation générale des salaires et des grilles indiciaires, seule mesure à même de reconnaître l'engagement de toutes et tous au service de l'intérêt général.

Le service public local et les agent.e.s qui le portent sont confrontés de plein fouet aux conséquences de ces politiques d'appauvrissement et de précarisation d'une part toujours croissante de la population.

Pour la FSU Territoriale, l'urgence consiste à conforter le statut des agent.e.s pour servir l'intérêt général à l'abri des pressions hiérarchiques et politiques et à revaloriser les salaires et les carrières.

TU N'AS ENCORE RIEN VU !



Un bricolage pour des mesures insuffisantes

ACTUALITÉ SYNDICALE

Les secrétaires de mairie, qui exercent dans les communes de moins de 3500 habitant.es, jouent un rôle essentiel dans la vie de la collectivité. Polyvalent.es, ils et elles remplissent des fonctions d'accueil du public, de gestion des ressources humaines, ou encore contribuent à l'établissement du budget de la commune. Ils et elles assurent au quotidien le lien entre les élu.es et la population.

A fin de répondre aux difficultés de recrutement et reconnaître l'engagement des agent.es « faisant fonction », les parlementaires ont adopté la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 « visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie ».

CE QU'IL FAUT RETENIR...

À compter du 1^{er} janvier 2028, les secrétaires généraux de mairie devront relever d'un cadre d'emplois de catégorie B au moins dans les communes de moins de 2 000 habitants et d'un cadre d'emplois de catégorie A dans les communes de 2 000 habitants et plus.

La loi prévoit en outre, par dérogation, la possibilité de recruter un agent contractuel sur un emploi permanent de secrétaire général de mairie dans les communes de moins de 2000 habitants en cas de procédure de recrutement d'un fonctionnaire infructueuse.

Création d'un dispositif dérogatoire de promotion interne, hors quotas, via deux voies d'accès.

→ Une première voie d'accès transitoire, du 1^{er} avril 2024 au 31 décembre 2027, qui permet aux agents exerçant les fonctions de secrétaire général de mairie et relevant des grades d'avancement d'un cadre d'emplois de catégorie C d'être nommés dans un cadre d'emplois de catégorie B, en dehors du respect des quotas de promotion interne.

→ Une seconde voie d'accès pérenne qui permet aux agents, relevant des grades d'avancement d'un cadre

d'emplois de catégorie C (adjoint administratif principal de 2^e ou 1^{ère} classe) et ayant validé un examen professionnel sanctionnant une formation qualifiante aux fins d'exercer les fonctions de secrétaire général de mairie, d'être nommés dans un cadre d'emplois de catégorie B, en dehors du respect des quotas de promotion interne. Un décret, en attente de parution, précisera les conditions d'ancienneté, la nature de la formation et les modalités d'organisation de cet examen professionnel.

La loi prévoit également la possibilité d'une augmentation spécifique du régime indemnitaire, à la discrétion de l'employeur.

POUR LA FSU TERRITORIALE...

Ces mesures sont à la fois insuffisantes et constituent une étape de plus dans le démantèlement du statut de la Fonction publique. La reconnaissance des agent.es faisant fonction de secrétaire de mairie ne peut dépendre de la bonne volonté de l'employeur ou des capacités budgétaires de la collectivité : c'est un risque supplémentaire d'aggraver les inégalités et donc la concurrence entre agent.es et entre collectivités.

En outre, prévoir des mesures dérogatoires au statut et limitées dans le temps peut certes permettre de corriger certaines situations individuelles, mais ne répond pas aux enjeux de fond et ouvre la porte à d'autres « bricolages » déstabilisant l'équilibre général du statut.

Les problématiques rencontrées par les secrétaires de mairie demandent une réponse statutaire et pérenne. C'est pourquoi la FSU Territoriale revendique :

- la création d'une filière « secrétaire général de mairie » comprenant des cadres d'emplois de catégorie A ou B selon la taille des collectivités ;
- une formation et des concours spécifiques à cette filière ;
- l'intégration des agent.es en poste dans ces nouveaux cadres d'emplois ;
- un plan de titularisation permettant aux agent.es contractuel.les de rejoindre cette nouvelle filière. ■

1/ Peux-tu te présenter ?

Je suis entrée dans la FPT en 1985 à la commune de Saint-Junien (87), comme agent d'entretien dans les écoles et cantines. À la suite de l'obtention du concours d'Adjoint Administratif, j'ai été nommée au service comptabilité puis au service marchés publics. En janvier 2005, j'ai rejoint la commune de Saillat-sur-Vienne, commune de 830 habitants, par voie de mutation (en catégorie C) pour remplacer la secrétaire de mairie en fonction, qui partait à la retraite au mois de juin. En février 2008, après avoir réussi l'examen professionnel de Rédacteur Territorial, j'ai obtenu la promotion en catégorie B.



**Brigitte Roy,
60 ans,
secrétaire de mairie
à Saillat-sur-Vienne (87)
depuis 19 ans,
SNUTER 87**

Secrétaire de mairie

ACTUALITÉ SYNDICALE

2/ Comment exerces-tu ton métier au quotidien ?

Chaque journée est différente ce qui est motivant. Les finances de la commune nous permettent d'avoir de bonnes conditions matérielles.

Le contact avec la population et les fournisseurs de la commune demande de la disponibilité en plus du travail quotidien.

Au service administratif je travaille avec deux collègues qui m'épaulent dans la gestion de la carrière des treize agents de la collectivité, l'urbanisme, le traitement des factures de fonctionnement, la gestion des contrats d'assurance du personnel, des biens et des véhicules, la préparation des élections, l'état civil, le service de la Poste...

Mes missions sont complexes et variées :

- la rédaction des courriers, délibérations, arrêtés du maire et surtout préparation des conseils municipaux auxquels j'assiste ;
- l'élaboration du budget et le traitement des factures d'investissement ;
- le calcul des bulletins de salaires des treize agents et cinq élus,
- la préparation, le lancement et le suivi des marchés publics...

3/ Quelles sont les attentes et les revendications pour ton métier ?

La fonction de secrétaire de mairie nécessite une vraie entente et une relation de confiance avec le maire. On doit lui apporter des réponses fiables et vérifiées. En dix-neuf ans, j'ai travaillé avec trois maires différents, ils ont parfois du mal à faire confiance et méconnaissent quelquefois le rôle et les fonctions d'une secrétaire de mairie.

4/ Qu'est-ce que ça t'apporte de militer au SNUTER 87 ?

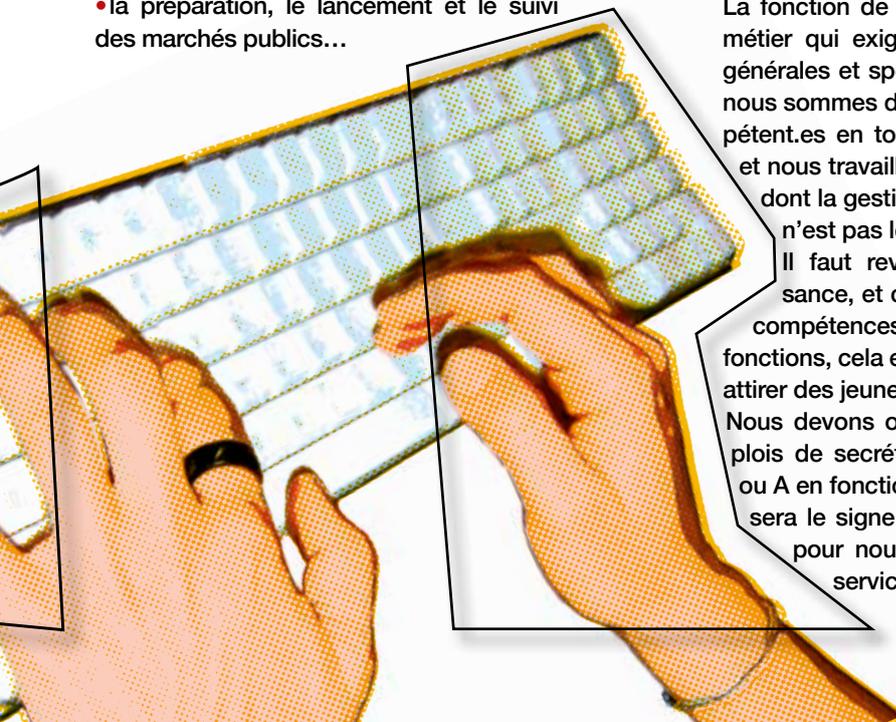
Je n'exerce aucun mandat spécifique pour le SNUTER, mon adhésion au SNUTER 87 m'apporte du soutien et des réponses aux problèmes rencontrés, notamment dans les relations agents et élus. Être en lien avec le syndicat c'est avoir du soutien de camarades de confiance.

5/ Quelles perspectives ou revendications pour les agents territoriaux du domaine de secrétaire de mairie ?

La fonction de secrétaire de mairie est un vrai métier qui exige des connaissances à la fois générales et spécifiques. Comme j'aime le dire, nous sommes de vrais professionnels, compétents en tout... mais pas des spécialistes, et nous travaillons en lien étroit avec les élus dont la gestion RH, administrative, financière n'est pas leur métier...

Il faut revendiquer une vraie reconnaissance, et cela passe par le respect de nos compétences et un salaire à la hauteur de nos fonctions, cela est d'autant plus nécessaire pour attirer des jeunes.

Nous devons obtenir un véritable cadre d'emplois de secrétaires de mairie en catégorie B ou A en fonction de la taille de la commune, ce sera le signe d'une véritable reconnaissance pour nous qui œuvrons au quotidien au service de la population. ■





Les formations syndicales de la FSU Territoriale

2^e
SEMESTRE
2024

Le secteur formation vous propose de prendre connaissance du programme de formation du SNUTER pour la fin de l'année 2024. Les modalités d'inscriptions pour les formations de la FSU Territoriale sont les suivantes : pour chaque formation organisée par le secteur formation du SNUTER, vous recevrez un mail vous informant de l'ouverture des inscriptions accompagné des documents à compléter pour vous y inscrire. Pour rappel, vous devez faire votre demande d'autorisation d'absence pour formation syndicale auprès de votre employeur un mois avant le début de la session.

Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à contacter le secteur formation.

Notez pour information que le calendrier des formations organisées par le Centre de Formation de la FSU pour le second semestre 2024, ne sera disponible qu'en fin de mois de juin.

Il sera communiqué aux syndicats locaux dès sa parution, vous le trouverez aussi sur le site internet du Centre de formation de la FSU. Attention la procédure d'inscription (qui se fait en ligne sur le site) est distincte de celle des formations SNUTER.

formation	durée en jours	dates	en résumé	Intervenant-es	lieux	DATE LIMITE demande d'autorisation d'absence
Réaliser une maquette de tract, d'affiche, travailler facilement son identité visuelle	2	26-27/09	Permettre aux "petits" syndicats et aux sections de s'approprier des outils graphiques simples pour construire des documents sans passer par des outils graphiques exigeants et professionnels. Adapter ou se réapproprier facilement les tracts et les affiches nationales.	FSU Territoriale Emmanuel Samson	Aix-en-Provence	26 août 2024
Trésorerie	1	30/09	Bilan, Partage d'expérience entre (et avec) ceux qui ont déjà participé à la formation de 2023. Accueillir et former les nouveaux trésoriers. Pour préparer 2026 (élections professionnelles !) c'est maintenant : Être dans les clous de la comptabilité réglementaire dès 2025. / Le Budget prévisionnel l'outil pour bien préparer la campagne des élections professionnelles.	FSU Territoriale Philippe Duverny Philippe Dubreuil et Laurent Benac	Bagnolet	30 août 2024
Lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST)	2	10-11/10	Savoir identifier les faits de VSST. Savoir mobiliser les obligations de l'employeur en matière de VSST. Être sensibilisé.es aux points de méthode pour écouter une victime. Réfléchir à l'intégration de la lutte contre les VSST dans notre activité syndicale quotidienne.	FSU Territoriale Catherine Albert et Aurélia Collot	Bagnolet	10 septembre 2024
GEADH	1	16/10	La saisie et les fonctionnalités de base sur GEADH. Connaître et surtout utiliser toutes les potentialités de Geadh en particulier celles qui améliorent la relation à l'adhérent.	FSU Territoriale Bernard Grenouillet et Philippe Duverny	Bagnolet	16 septembre 2024
Temps de travail	1	14/11	Organisation du travail, télétravail, réduction du temps de travail, ...	FSU Territoriale Hélène Puertolas	Bagnolet	14 octobre 2024
Extrême droite	1	26/11	"Combattre syndicalement les idées d'extrême droite" : état des lieux France et Europe / l'imposture du programme du RN / les votes du RN / Ripostes syndicales; le rôle du syndicalisme.	FSU Territoriale Philippe Challande et Michel Dubreuil	Bagnolet	26 octobre 2024
Réaliser une maquette de tract, d'affiche, travailler facilement son identité visuelle	2	28 (journée) + 29 (matin) /11	Permettre aux "petits" syndicats et aux sections de s'approprier des outils graphiques simples pour construire des documents sans passer par des outils graphiques exigeants et professionnels. Adapter ou se réapproprier facilement les tracts et les affiches nationales.	FSU Territoriale Emmanuel Samson	Limoges	28 octobre 2024
F3SCT (santé / conditions de travail)	1	3/12	Destiné aux élu.e.s des formations 3FSCT. Echanges sur les pratiques des élu.e.s / objectifs et fonctions d'él.u.e.s.	FSU Territoriale Béatrice Fauvinet et Guillaume Floris	Bagnolet	31 octobre 2024
La Carrière	1	12/12 (sous réserve)	Recrutement, avancement de grade, promotion interne, cadres d'emploi, etc.	FSU Territoriale Hélène Puertolas et Anne-Marie Coste	Bagnolet	12 novembre 2024

LA FSU À RENNES



DOSSIER

... POUR UN NOUVEL ELAN !

Le 11^e congrès de la FSU se tiendra à Rennes, durant la semaine du 3 au 7 février 2025, quelques mois avant celui du SNUTER.

Moment important dans la vie d'une organisation syndicale démocratique et parce que la FSU est attachée à la consultation directe de ses syndicats, et cela n'est pas courant parmi les organisations syndicales, vous allez recevoir un premier journal fédéral publiant les appels à candidatures.





DOSSIER

LES COURANTS DE PENSÉE COMME POINT DE DÉPART DU CONGRÈS FSU

La FSU reconnaît le droit aux syndiqué.es qui le souhaitent à se rassembler en courant de pensée et de soumettre leur orientation au vote de l'ensemble des adhérent.es syndiqué.es. Un vote d'orientation est donc organisé avant chaque congrès.

Pour y participer, il suffit de déposer une liste de noms accompagnée d'un texte d'orientation (profession de foi).

Notez que dans ce processus tous et toutes les adhérent.es syndiqué.es votent au suffrage direct.

Ce vote détermine la représentativité et la place des courants de pensée dans les instances de la FSU. Il est assorti, là aussi d'un système proportionnel dégressif, afin qu'aucun courant de pensée ne puisse déterminer plus de 50% + 1 siège dans une instance ou dans un congrès.

Aussi chacun.e d'entre vous va être destinataire, ces prochaines semaines, d'un exemplaire de *POUR*, le journal national de la FSU, qui sera le point de départ du processus électoral nous amenant au congrès fédéral de Rennes de février 2025. Dans ce numéro de *POUR* vous retrouverez donc l'appel à candidature des cinq courants de pensée, appelées aussi «tendances».

Au-delà des deux courants de pensée qui participent à la direction majoritaire de la FSU, Unité et Action (U et A) et École Émancipée (ÉÉ), trois autres tendances sont représentées : Emancipation, Uris et Front unique.

UN SCRUTIN IMPORTANT POUR LE SNUITER

Nous sommes aujourd'hui le troisième syndicat de la FSU en nombre d'adhérent.es. Nous avons largement contribué à l'acquisition d'un troisième siège au Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP) et gagné, lors des dernières élections professionnelles de 2022, un siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT).

Il nous faudra confirmer notre place et valider notre activité au sein de la Fédération afin de poursuivre le travail déjà engagé.

La démocratie, à travers le vote direct des adhérent.es, est l'un des axes fondateurs de la FSU ; la reconnaissance des « courants de pensée » une forme de liberté et d'échange. Chacun.e a donc la possibilité de voter pour l'un ou l'autre des cinq « courants de pensée » qui se proposent au vote des adhérents de la FSU.

La démocratie ne peut vivre que si chacun.e en fait bon usage, alors même si les textes sont parfois longs, forgez-vous votre propre



CALENDRIER CONGRÈS

14

SyndicalementVÔTRE n° 72 juin 2024

Fin juin/juillet

- Diffusion de Pour / Publication des appels à candidatures.

De juin à septembre

- Travail des commissions
Thèmes
congrès.

Vendredi
2 août
2024

- Date limite dépôt de proposition de modifications statutaires (RI : art. 12).



opinion et votez entre le 7 et 28 novembre prochain !

UN LIEU DE DÉBAT ET DE DÉCISIONS DÉMOCRATIQUES

Un congrès de la FSU, c'est dans un même lieu des centaines de délégué.es qui viennent débattre et voter pour définir les orientations de la Fédération pour les trois années à venir.

Ce sont aussi des textes, des débats et des échanges entre militant.es d'un même syndicat, puis entre syndicats de la FSU, pour dégager ensemble, une stratégie gagnante pour le syndicalisme de transformation sociale que nous défendons... sans oublier les sections départementales et les tendances qui composent le trépied sur lequel repose le fonctionnement de la Fédération.

Un congrès de la FSU, c'est l'endroit où se débat et se décide ce que vont s'attacher à mettre en œuvre des milliers d'adhérent.es et notamment...

- pour combattre efficacement la politique libérale et austéritaire du gouvernement,
- en défendant les services publics,
- nos statuts,
- nos retraites,
- notre protection sociale,
- l'égalité professionnelle,
- les libertés publiques...

en clair notre modèle social, mais bien sûr aussi...

- nos conditions d'emploi et de travail,
- sans oublier la question centrale des salaires et du pouvoir d'achat !

*Ce congrès de la FSU,
c'est aussi l'occasion pour chacun.e
des adhérent.es du SNUTER
de s'approprier ces débats,
en venant y apporter ses idées,
en donnant son avis
sur toutes les questions
que nous nous posons
pour rendre notre société
plus solidaire
et plus juste.*

Alors ce congrès de la FSU, n'hésitez pas à vous y intéresser, en commençant par la lecture de cet article qui en résume les enjeux !

UN CONGRÈS AU COEUR D'UNE CRISE ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET POLITIQUE

Le congrès examinera le bilan d'activité depuis le congrès de Metz qui s'était tenu quelques mois avant l'élection présidentielle de 2022.

Ces deux ans ont été marqués par les conséquences de cette élection, les politiques austéritaires et libérales conduites par le Président de la République et son gouverne-

**Août /
septembre
2024**

- Examen par commission des statuts.

**Lundi 16
septembre
2024**

- Dépôt des listes de candidat.es (pour vérification de syndicalisation).

**CDFN
mardi 24 et
mercredi 25
septembre
2024**

- Dépôt et enregistrement des listes et déclarations d'orientation (cf. règlement électoral).
- Présentation RA / RF.
- Présentation des thèmes de congrès et travail en commission.

**Lundi 7
octobre
2024**

- Information SN, SD & adhérent.es sur textes soumis au vote individuel (Statuts : art. 21).
- Publication des déclarations et listes d'orientation et des textes soumis au vote individuel.



DOSSIER

ment, et par les luttes qu'elles ont suscitées, en particulier sur le dossier de réforme des retraites.

Cette crise économique et sociale est symbolisée par une perte générale de pouvoir d'achat pour les salarié.es et plus précisément pour les agent.es de la Fonction publique dont les métiers peinent aujourd'hui à être attractifs.

Une période également marquée par une crise politique avec une progression de l'extrême droite et la reprise de ses idées, y compris par celles et ceux qui prétendent les combattre.

Le rapport d'activité reviendra sur cette période, sur le rôle que la FSU et ses syndicats ont pu jouer dans les mobilisations massives et unitaires qui l'ont rythmée.

DES DÉBATS ET UN TEXTE D'ORIENTATION AUTOUR DE QUATRE THÈMES

LE THÈME 1

est consacré à **L'ÉDUCATION**, en proie aux idées réactionnaires comme le choc des savoirs et en butte à la logique libérale qui sous-tend l'ensemble des «réformes» que le gouvernement veut lui imposer, cela passe notamment par la réduction des personnels, des dépenses publiques de fonctionnement et de ses missions. Ces attaques entraînant un fort développement des inégalités, sociales,

territoriales et éducatives. Les propositions de la FSU pour contrecarrer ces attaques y seront débattues.

LE THÈME 2

a plus particulièrement trait aux **SERVICES PUBLICS** et à la Fonction publique; un acquis historique remis en cause par la politique libérale d'E. Macron, en particulier à travers la «loi de destruction de la FP» de 2019, dont nous combattons les dégâts quotidiens dans la Fonction publique et plus précisément dans la Fonction publique territoriale. Politique qui veut moins d'Etat, mais aussi moins de services publics dans le but clairement assumé de confier au privé des missions assurées par les services publics. Abandon de missions d'intérêt général, mises en concurrence, privatisations et externalisations, développement des inégalités territoriales et fiscales, fusions arbitraires de services, non remplacement d'agent.es partant à la retraite, accroissement de la précarité, remise en cause des acquis sociaux comme le temps de travail ou le droit de grève par exemple... une politique inspirée au plan européen par les recommandations de la Commission Européenne pour qui les services publics ne figurent ni dans les valeurs ni dans les objectifs de l'Union.

Le texte proposera des revendications et des moyens de lutte contre cette casse program-



CDFN mardi 15 et mercredi 16 octobre 2024

- Adoption des textes préparatoires au congrès.
- Attribution des mandats SN & SD.
- Avis du CDFN (RI : art. 12) sur éventuelles propositions de modifications statutaires.

Lundi 4 novembre 2024 au plus tard

- Information SN, SD & adhérent-es : propositions de modifications statutaires (Statuts : art. 27).
- Information SN, SD & adhérent-es : textes préparatoires (Statuts : art. 21).
- Information SN & SD sur nombre de mandats.

Jeudi 7 au jeudi 28 novembre 2024

VOTE des adhérent-es : période de vote de 3 semaines.

Du lundi 2 au jeudi 5 décembre 2024

Collecte nationale des résultats.





PHOTOGRAPHE ROUGE / MARTIN WOOD / JANS LINDAS

DOSSIER

mée, en débattant notamment de l'unité syndicale et des convergences nécessaires.

LE THÈME 3

traite des **SOLIDARITÉS** à construire : emploi, conditions de travail, salaires, protection sociale, santé, retraites, politiques familiales, logement, transport, urbanisme et cadre de vie, fiscalité, climat-énergie... et des moyens de conserver un État au service des citoyen.nes, qui respecte leurs droits et les libertés publiques, sans discrimination, tout en réduisant les inégalités sociales.

Sur toutes ces questions sociétales, en particulier les questions environnementales qui touchent aussi à notre vision du monde en revendiquant par exemple un meilleur partage des richesses, la libre circulation des citoyens, un développement durable socialement juste, des engagements pour l'environnement et pour la paix... la discussion nous permettra de dégager des axes communs de mobilisation et d'action pour les trois ans à venir.

Enfin,

LE THÈME 4

consacré à **LA FSU DANS LE PAYSAGE SYNDICAL**, est peut-être celui qui amènera le plus de discussions avec deux axes forts : l'avenir du syndicalisme et la place de la FSU avec comme corollaire « comment

la FSU favorisera-t-elle un travail syndical, intersyndical, fédéral plus efficace à tous les niveaux ? » tout en continuant d'être à l'initiative d'une démarche unitaire qui permette de rassembler un syndicalisme de plus en plus éclaté et confronté à l'émergence de mouvements sociaux se revendiquant clairement comme étant hors du champ syndical.

DES ENJEUX QUI NOUS CONCERNENT TOUTES ET TOUS

Voilà, rapidement résumés les enjeux qui seront débattus lors de la préparation de ce Congrès. Sur tous ces sujets, des congrès locaux organisés par les sections départementales se dérouleront dans chaque département en fin d'année 2024.

Les syndicats locaux du SNUTER-FSU et leurs adhérent.es doivent y participer activement, à la fois pour y apporter les spécificités de nos métiers et de notre champ de syndicalisation, mais aussi pour dégager en commun avec les camarades des autres syndicats de la FSU, des pistes qui serviront à l'élaboration des textes qui seront proposés lors du Congrès de Rennes.

À nous maintenant de nous emparer de ces questions en participant aux débats.

Faisons vivre et avancer la FSU, le SNUTER et la conception du syndicalisme que nous portons quotidiennement dans nos collectivités et nos services. ■

**Lundi 9
décembre
2024**

- Commission nationale de recensement des votes (début d'après-midi).
- BDFN exceptionnel (fin d'après-midi).

**Mardi 10
décembre
2024**

Transmission des résultats à chaque SD.

**Du 11
décembre
2024 au
17 janvier
2025**

Congrès départementaux.

**Du lundi 3
février au
vendredi
7 février
2025**

CONGRÈS NATIONAL FSU.



À BÉZIERS, ON A MARCHÉ CONTRE LES IDÉES D'EXTRÊME DROITE!

Avec près de 3000 personnes mobilisées à l'appel de l'intersyndicale CGT, CFDT, FSU, Unsa et Solidaires, la FSU Territoriale de l'Hérault était présente à Béziers le 23 avril dernier pour la marche contre les idées d'extrême droite et pour les libertés publiques. Sophie Binet (CGT) et Benoît Teste (FSU) avaient fait le déplacement pour réaffirmer que le combat contre l'extrême droite et ceux qui portent ses idées n'est pas qu'un combat politique, c'est une lutte qui touche le monde du travail où chacun.e doit rester mobilisé.e contre l'exclusion et la xénophobie.

EN DIRECT DU SNU³⁴ TER^{FSU}



LA FSU TERRITORIALE
Hérault

DE FAUSSES RÉPONSES À LA PRÉCARITÉ

La crise que nous vivons est bien celle de l'absence de partage des richesses et elle est avant tout systémique. C'est celle d'un système qui n'a que faire de la désespérance sociale et qui privilégie l'enrichissement de quelques-uns au détriment de tous les autres, un système qui oppose réussite individuelle et intérêt général, un système qui pense avant tout productivité alors qu'il faudrait, au contraire, prôner des solutions alternatives de redistribution qui remettent les citoyens et les citoyennes au cœur d'un nouveau projet social. Cette crise économique, sociale et environnementale se double d'une crise politique qui présente un risque pour la démocratie: celui de l'avènement de forces porteuses d'exclusion, de discrimination, de racisme, de xénophobie et de privation de libertés. Plus largement, lorsque les besoins sociaux tels que l'emploi, la santé, l'éducation, la protection sociale, le logement, etc., ne sont pas ou peu assurés ou mal pris en charge, le réflexe peut être de se tourner vers ceux qui, porteurs de réponses très éloignées de nos valeurs de solidarité et de fraternité, vont par démagogie et populisme, prôner l'exclusion et la stigmatisation.

TOUTES ET TOUS CONCERNÉES !

La montée des idées d'extrême droite et de leur influence, impacte la société toute entière. La dernière loi Immigration, stigmatisante, discriminante et porteuse du concept de «préférence nationale» est un signal extrêmement négatif sur





la reprise de ces idées par des politiques qui se prétendent pourtant défenseur.ses des valeurs de la République. En effet, la ville de Béziers où se tenait la manifestation, gérée par un maire d'extrême droite se rapprochant idéologiquement de la majorité parlementaire, témoigne justement de cette porosité politique. Benoît Teste, secrétaire général de la FSU, lors du meeting qui a suivi la manifestation, a rappelé qu'au-delà d'une politique de la peur, « les groupes de niveaux ou le port de l'uniforme sont des idées réactionnaires qui viennent directement de l'extrême droite ».

UN COMBAT DU MONDE DU TRAVAIL

Le monde du travail, notamment les agent.es territoriaux.iales, en grande proximité avec le politique, sont aussi impacté.es tout comme le mouvement syndical qui les fédère.

En effet, par leur histoire, leurs traditions, leurs valeurs, dans leurs actions et leurs capacités à proposer et agir au quotidien contre les inégalités et les injustices, les organisations syndicales sont confrontées aux propos, aux programmes, aux idées et pratiques de l'extrême droite, qu'elles sont déterminées à combattre.

Aussi, dans un contexte européen marqué par la montée de courants d'extrême droite, la FSU Territoriale de l'Hérault veut poursuivre ce combat contre la banalisation d'idées antirépublicaines, réactionnaires, xénophobes et sexistes.



UN PREMIER CONGRÈS POUR LE SNUTER-FSU 64



EN DIRECT DU SNUTER-FSU

LA FSU TERRITORIALE
Pvrénées-Atlantiques

Créé en février 2021, le SNUTER 64 tenait son premier congrès statutaire le 21 février 2024 à Bayonne. En plus des adhérent.es venu.es en nombre, cinq invité.es ont répondu présent.es à l'invitation du syndicat local: Julien Fonte, co-secrétaire national, Daniel Clérembaux, formateur et ancien secrétaire national, Dorothée Mandile, avocate spécialisée notamment en droit public ainsi que les «voisin.es» Yannick Ségura, secrétaire du SNUTER 33 et co-secrétaire de la CRSL Nouvelle-Aquitaine et enfin Beatrice Dourdeneau, secrétaire-adjointe de la section SNUTER-FSU de la ville de Merignac.

La journée a débuté par un petit déjeuner convivial avant de passer à un ordre du jour bien rempli. Au-delà des prises de paroles officielles venant saluer l'action et la dynamique du SNUTER 64, ce ne sont pas moins d'une dizaine de résolutions qui seront mises aux votes des participant.es. Après des échanges sur le bilan financier ou la formation, cette journée a notamment donné lieu à de nombreuses interventions sur les actions menées tout en se donnant de nouveaux objectifs pour les années à venir. L'intervention de Maître Mandile a aussi permis de faire le point sur les accompagnements et les informations juridiques proposées par le SNUTER 64.

La journée s'est terminée par l'élection du nouveau bureau départemental du SNUTER 64 et de la section FSU du Conseil départemental 64 qui continuent d'être coordonnés par les deux co-secrétaires Florence Oudjaoudi et Franck Renard. ■



UNE NOUVELLE SECTION DANS LE 64 !

Le SNUTER 64 débute le printemps avec une bonne nouvelle, celle de la création le 9 avril 2024 de la section SNUTER 64, du SIECTOM (Syndicat Intercommunal de l'Environnement, de la Collecte et du Traitement des Ordures Ménagères) dont la nouvelle secrétaire Manuela Charif accompagnée de Patricia Herbert (trésorière) vont mener une liste pour l'élection du CST en octobre prochain après que le SIECTOM a passé le seuil de 50 agents.

MOBILISATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX AU CD D'INDRE-ET-LOIRE

SNU³⁷
TER

LA FSU TERRITORIALE
Indre-et-Loire



EN DIRECT DU SNU³⁷-FSU

Le Conseil départemental d'Indre-et-Loire s'est engagé depuis une décennie dans un processus «de Territorialisation des Politiques Sociales». Au cours de cette période les agent.es ont déjà subi deux phases de restructurations d'ampleur.

Face au tollé des participant.es (agent.es et cadres) en réaction aux scénarios de réorganisation proposés, la collectivité a sorti du chapeau un projet alternatif en avril 2023 dont l'objectif principal est la déssectorisation de l'action sociale, sans aucun fondement, ni moyens supplémentaires bien entendu ! Personne n'en comprend le sens ni la plus-value.

Déssectorisation, ça veut dire quoi ? Depuis toujours en Indre-et-Loire, l'action sociale est organisée en secteurs : pour un.e habitant.e, une adresse, un assistant social ou une assistante sociale de secteur en référence.

La déssectorisation remet à plat toute cette organisation bien repérée depuis toujours par les habitant.es mais aussi tous les partenaires institutionnels et associatifs. Elle va casser les dynamiques mises en place sur les territoires. Elle ne répond pas aux problématiques rencontrées par les professionnel.les de terrain : augmentation de la précarité, explosions des situations complexes et informations préoccupantes, désengagements de certains partenaires, etc.

Dès mai 2023, les personnels des Maisons Départementales de la Solidarité ont dénoncé cette déssectorisation globalisée et contrainte. La FSU a engagé une bataille contre ce projet par des mobilisations, un premier boycott du CST et des votes systématiques

contre les déclinaisons présentées de leur projet. Notre appel «Halte à la Casse» recueille 184 signatures.

La FSU s'insurge contre la collectivité qui esquivé le dialogue social, refuse toute ouverture de négociation et publie de nombreux communiqués y compris dans la presse locale.

Un préavis de grève est déposé pour le 1^{er} février 2024. La présidente ne daigne ni répondre à ce préavis, ni recevoir une délégation le jour de la manifestation...

Lasse de ce mépris, la FSU décide d'adresser une lettre ouverte à tous les maires, présidents de Communautés de communes, responsables associatifs d'Indre-et-Loire afin de les alerter sur les conséquences de cette déssectorisation pour les habitant.es dans les quartiers, les communes où les travailleurs sociaux, bien identifiés, font leurs permanences.

La réponse ne se fait pas attendre. Dans un flash info diffusé dans l'intranet signé de la présidente et du vice-président chargé du personnel du CD 37, ils accusent la FSU de propos à caractère mensonger et irresponsable, auquel nous répondrons tout de go : «Ni menteurs, ni irresponsables»!

Finalement le 12 février dernier, un rendez-vous avec la présidente, les élus et la direction, est organisé et se solde par ce que nous pouvons qualifier de summum du dialogue de sourds. Il n'aboutit à rien de précis sur cette réorganisation, tout étant à construire : «*le cadre étant posé mais pas sur un modèle unique et pas systématique*». Injonction paradoxale ou recul ? Quatre mois après, on n'est pas plus avancé.es ! ■



À ARGENTEUIL ON DÉPOUSSIÈRE LA COMMUNICATION



EN DIRECT DU SNUTER-FSU

Dans un monde où le numérique et les réseaux sociaux dominent, l'audiovisuel devient un pilier essentiel pour diffuser des messages percutants et se faire connaître.

Le SNUTER-FSU des territoriaux d'Argenteuil, dans le Val-d'Oise, se lance dans le développement d'un pôle vidéo, en complément de ses moyens de communication traditionnels. Dans un contexte de mutation constante où la communication revêt une importance capitale, notre ambition est d'adopter une approche moderne et attrayante : des vidéos informatives, punchy et engageantes, accessibles à toutes et tous.

Face à l'emprise grandissante des réseaux sociaux sur la communication, diversifier nos outils devient une nécessité pour atteindre efficacement nos adhérent.es, les agent.es de la collectivité, ainsi que le grand public. C'est avec une première vidéo de présentation à la fois instructive, accessible et divertissante que le SNUTER-FSU d'Argenteuil a lancé cette nouvelle dynamique.

Diffusée sur les boîtes mail de nos collègues, mais aussi sur YouTube et nos réseaux sociaux, cette capsule nous a permis de présenter brièvement les missions du syndicat, nos objectifs, ainsi qu'une partie de notre équipe, une équipe motivée qui a pris plaisir à participer au tour-

nage, renforçant ainsi la cohésion autour de ce projet enthousiasmant.

Dans un environnement saturé d'informations et de sollicitations, il est primordial pour les organisations syndicales de se renouveler. En effet, la vidéo offre une alternative séduisante aux méthodes de communication classiques telles que les tracts ou les réunions physiques, permettant à chacun de s'exprimer, même ceux qui sont généralement dans l'ombre. De plus, les réseaux sociaux jouent un rôle central dans la diffusion de l'information. En exploitant ces plateformes et leur interactivité, les organisations syndicales peuvent toucher un public plus large et diversifié, notamment les jeunes travailleurs et travailleuses, particulièrement réceptifs à ce type de contenu.

Nous sommes convaincu.es que le format vidéo et l'utilisation des réseaux sociaux représentent un levier stratégique dans la communication syndicale 2.0.

Les nombreux retours positifs que nous avons reçus confortent l'idée que cette initiative constitue un moyen efficace pour sensibiliser, informer et mobiliser autour des enjeux syndicaux. En alliant créativité, pertinence du contenu et accessibilité du format, notre syndicat démontre son engagement en faveur d'une communication dynamique et participative. Lancez-vous !



**POUR
NOUS
SUIVRE
...**

YOUTUBE :
www.youtube.com/@SNUTER-FSU-ARGENTEUIL
FACEBOOK :
FSU ARGENTEUIL

FUSION DES COMMUNES
DE SAINT-DENIS
ET DE PIERREFITTE

LA FSU TERRITORIALE SE MOBILISE !



SNU⁹³
TER

LA FSU TERRITORIALE
Seine-Saint-Denis

EN DIRECT DU SNUTER-FSU

La FSU Territoriale 93 a organisé le jeudi 11 avril un rassemblement devant la mairie de Pierrefitte pour alerter les agent.es et la population des risques liés à la fusion envisagée entre les villes de Pierrefitte et de Saint-Denis.

La FSU territoriale 93 dénonce en effet le manque de dialogue et de consultation préalable avec les agents municipaux ainsi qu'avec la population locale. Cette absence de concertation suscite des inquiétudes quant à l'avenir des services publics locaux et à l'impact sur la qualité de vie des habitant.es.

Parmi les motifs d'inquiétude, la baisse annoncée de 20% de la masse salariale sur la commune de Pierrefitte. Une telle diminution pourrait avoir des répercussions importantes sur le fonctionnement des services municipaux et sur les conditions de travail des agent.es, sans compter les conséquences sociales potentielles pour les familles concernées.

Autre point : la mise en place envisagée d'un système de rémunération au mérite. Cette mesure favorise une indi-

vidualisation des rémunérations au détriment de la cohésion et de la solidarité au sein des collectifs de travail.

Enfin, la FSU Territoriale 93 alerte sur le risque de dégradation du service public qui pourrait résulter de ce projet.

Il est nécessaire de préserver des services de proximité de qualité, accessibles à tous les habitant.es, or les économies envisagées risquent de dégrader les conditions d'accueil et d'accompagnement des usager.es.

La FSU Territoriale 93 reste mobilisée pour défendre agent.es et usager.es face à ces choix politiques unilatéraux qui sacrifient la qualité du service public.





Ingrédients pour 4 personnes :
 8 steaks hachés de taureau
 (unités de 50 grammes environ),
 2 oignons doux des Cévennes,
 100 grammes de tomates confites,
 1 + 2 tomates
 100 grammes d'olives noires
 de Nyons,
 1 laitue,
 2 gousses d'ail,

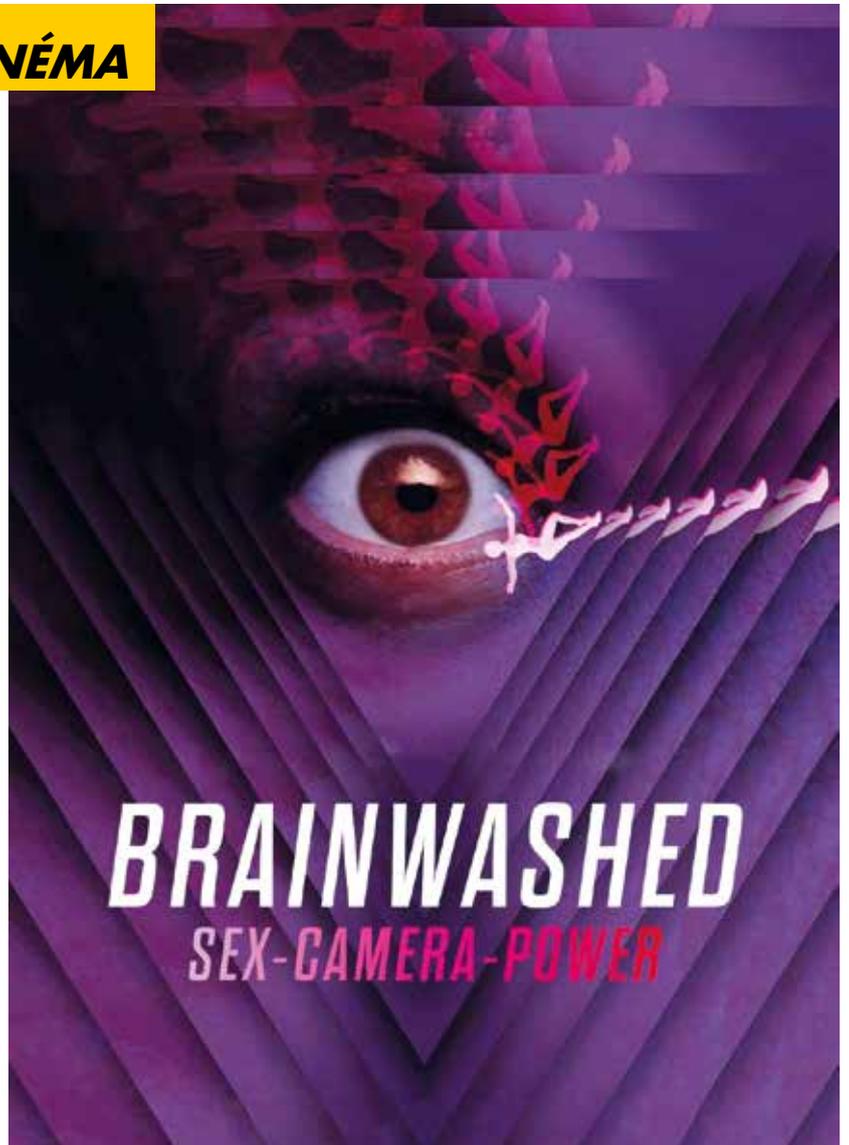
CULTURELLEMENT VÔTRE

BRAINWASHED: LE SEXISME AU CINÉMA

de Nina Menkes, 2022, 102 min
 disponible en replay sur la chaîne
 Arte jusqu'au 25 juillet 2024.

A lors que les scandales sur les violences sexistes et sexuelles se multiplient en France, Arte propose la rediffusion du documentaire de Nina Menkes *Brainwashed: le sexisme au cinéma*. La réalisatrice analyse plus de 175 extraits de films, de *Apocalypse Now* à *Lost in translation*, de Godard à Kubrick en passant pas Scorsese, sur une période allant de 1896 à 2020 en focalisant son attention sur les plans de femmes dans le cinéma de Hollywood. Elle montre d'une manière saisissante le lien entre le langage visuel au cinéma et les discriminations et violences sexistes et sexuelles.

Le décor est planté avec un constat aussi implacable que terrifiant : 94% des femmes qui travaillent dans les studios de cinéma d'Hollywood (qu'elles soient devant ou derrière les cameras) ont été victimes de harcèlement sexuel. Et même si le mouvement #MeToo a révélé haut et fort ce que beaucoup de femmes avaient vécu en secret, sur et hors des plateaux, la réalisatrice veut montrer comment est diffusé plus ou moins



inconsciemment « le langage commun de la culture du viol ».

En effet, pour Nina Menkes, au-delà

du mépris des droits et de la sécurité des femmes sur les plateaux, le langage visuel de la culture du viol

LE DOCU

de Véronique Vaslot
 Attachée principale à la Mairie d'Ivry-sur-Seine (94)

BURGER DE TAUREAU

4 bun's,
2 anchois,
1 (grosse) feuille de basilic,
2 fromages de chèvre,
huile d'olive et poivre
selon votre goût.

Préparation :

faire un confit d'oignons doux
(huile sel poivre), cuire à feu doux

et laisser confire, faire une tapenade
avec l'anchois l'ail et les olives et
un peu d'huile d'olive.

Faire le coulis de tomates avec 2
tomates, les tomates confites, l'ail,
et le basilic.

Montage :

cuire les pièces de viande au goût,
assaisonner sur la partie basse des

bun's, mettre une feuille ou deux
de salade.

Étalez le confit d'oignons,
ajouter le premier steak, puis le
coulis de tomate.

Ajoutez le deuxième steak,
le fromage et la tapenade et
une tranche de tomate crue.

Refermer le burger.
Bon appétit. ■

CULTURELLEMENT VÔTRE
CULTURELLEMENT VÔTRE

est normalisé par plusieurs éléments
clefs que l'on voit à l'écran : comme
l'objectification du corps des femmes
ou la glorification de l'agression
sexuelle à l'écran.

Ainsi elle démontre, extrait après
extrait, que les femmes sont filmées
différemment des hommes. C'est ainsi
que nous retrouvons systématiquement
dans les films cette même configura-
tion : un sujet masculin face à un objet
féminin sexualisé. Et les techniques
utilisées sont toujours les mêmes et
consistent notamment à différencier
le sujet (masculin) de l'objet (femme
sexualisée). De l'éclairage au cadrage,
les réalisations affichent toujours le su-
jet masculin sur pied, mais fragmente
le corps pour l'objet sexualisé. Pour les
mouvements de caméra c'est un peu
pareil : fixe pour le sujet masculin, tra-
velling sur les parties sexuées du corps
pour l'objet sexuel féminin...

Ce résultat est obtenu parce que le point
de vue de la narration est toujours un
point de vue masculin, y compris chez
les réalisatrices. Et tout simplement
parce que la conception des plans au
cinéma perpétue systématiquement les
dynamiques de pouvoir qui existent
dans notre société. En réalité, pour
Nina Menkes, il s'agit davantage d'une
affaire de pouvoir que de sexe, «*de
marchandisation du corps et du pou-
voir entre les corps*».

La démonstration au travers de ce docu-
mentaire est sans appel, nous mesurons
le chemin qu'il reste à faire au cinéma
pour se réformer en profondeur. ■

LE BOUQUIN

de **Jean-François THINON**

Bibliothécaire - Conseil départemental Indre-et-Loire

LONESOME DOVE

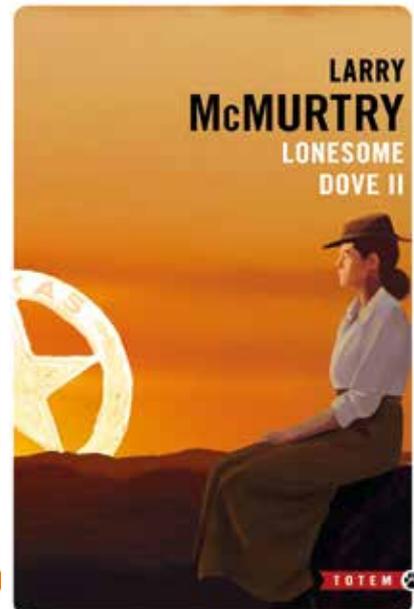
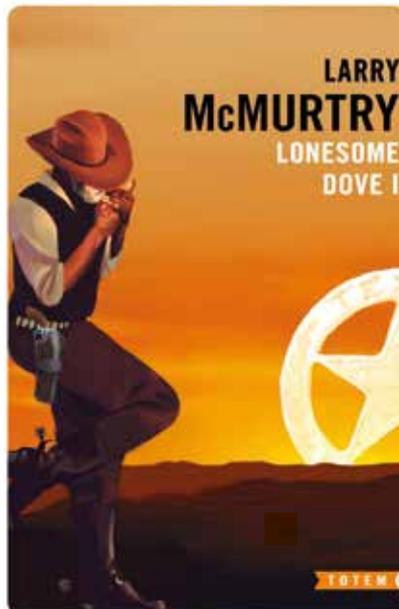
de **Larry McMurtry**, 2 volumes, éd. Gallmeister/collection Totem (poche).

Pour celles et ceux qui seraient passés à côté, je vous invite de
toute urgence à vous plonger dans ce western littéraire écrit
par un certain Larry McMurtry qui obtint pour ce roman en
1986, le prix Pulitzer. Larry McMurtry est entre autre aussi le scénariste
du film *Le secret de Brokeback Mountain*.

Dans ce « western littéraire » ne vous attendez pas à des bagarres et à des
fusillades toutes les dix pages, bien au contraire. Nous parlerons plutôt
d'une fresque romanesque qui relate la vie des pionniers de l'Amérique,
les grands espaces, le métier de cowboy.

On s'attache vite à des personnages comme Augustus McRae , Woodrow
Call, deux vieux Rangers reconvertis dans le bétail. La force narrative
de l'auteur nous permet de nous évader, on a envie de chausser nos
bottes, de monter en selle...

Lonesome Dove, deux bouquins qui sortent indéniablement du lot dans
la production littéraire du xx^e siècle, alors sortez de votre zone de confort
si ce n'est pas dans vos lectures habituelles, faites-moi confiance, la
chevauchée sera belle ! ■



**UNE EXPO,
UN LIVRE
ET DEUX BD**
par Emmanuel
Samson
assistant socio-éducatif
au conseil départemental
de l'Hérault

TA RAGE N'EST PAS L'ÉPOÉE BÉRURIER NOIR

CULTURELLEMENT VÔTRE

Avec une exposition consacrée à Bérurier Noir (1983-1989), groupe phare de la scène musicale des années 1980, la BnF a mis à l'honneur les premières archives du mouvement punk français à entrer dans les fonds d'une institution publique grâce aux dons de deux membres du groupe, Fanfan (FanXoa) et mastO. Une centaine de pièces, carnets de notes, photographies, dessins, vidéos, accessoires de scène, affiches, fanzines... illustrant le parcours de ce groupe qui a bouleversé la scène française permet notamment d'aborder l'histoire d'une contre-culture musicale au début des années 1980 en France. Cette exposition, qui était visible jusqu'à la fin du mois d'avril (et bientôt sur Gallica) présentait des brouillons de chansons (inédites ou non), des carnets de notes, de la correspondance, des agendas et autres articles de presse. L'iconographie n'était pas oubliée, avec des maquettes et dessins originaux de

pochettes d'albums ou des affiches, ainsi qu'une collection importante de photographies.

Enfin, les accessoires et costumes de scène nous plongeait (ou replongeait) dans cet univers si particulier issu d'une culture des marges devenue véritable contre-culture.

Pour celles et ceux qui ont raté cette exposition

mais qui voudraient vivre (ou revivre) cette expérience si singulière, trois ouvrages sont parus à peu près dans le même temps que l'expo. Tous confirment le rôle déterminant de Bérurier Noir dans l'émergence d'une scène punk française autonome et l'avènement du rock alternatif.

Conte cruel de la jeunesse

Après la naissance de la scène punk française dans les années 70, symbolisée notamment par Metal Urbain ou Starshooter, une seconde vague punk plus politisée, va émerger au début des années 80 et s'organiser indépendamment pour créer une nouvelle scène alternative en dehors des producteurs de spectacle, des majors et des médias traditionnels. Avec un gouvernement socialiste qui a largement démobilisé une partie du mouvement social, tout en glissant rapidement vers un libéralisme assumé, c'est toute une génération qui en marge manifeste son scepticisme par rapport au pouvoir.

Cette défiance est amplifiée par une critique de l'ensemble des modèles politiques, y compris issus des révolutions, qui montrent leurs limites quant à leur approche des libertés individuelles et collectives, de l'enfermement des mineurs, des univers concentrationnaires ainsi que de la psychiatrie. Parallèlement, c'est une part de cette génération dite X ou «génération perdue», qui va connaître le déclassement, le chômage de masse ou encore le capitalisme à paillettes, qui va se radicaliser en pensées et/ou en pratiques en se reconnaissant dans les chansons des Bérus et les valeurs alternatives qu'ils incarnent.



Petits agités !

Bérurier Noir, groupe initialement composé d'un guitariste (Loran), un chanteur (Fanfan) et de «Dédé», une boîte à rythme, va s'exprimer en marge du show-biz, notamment dans les squats de la région parisienne telle l'Usine de Montreuil, dans les rues et les stations de métro (comme à la station Gallieni près du nouveau siège de la FSU en mars 1986) au travers de concerts sauvages, ou dans les anciennes friches industrielles, telle l'Usine Pali Kao à Paris. Ils joueront dans une bétailère lors d'un concert en soutien aux chômeurs et aux précaires fin mai 1985, et rééditeront l'expérience lors des grèves étudiantes contre la réforme Devaquet en 1986. Bérurier Noir c'est une mu-

POUR EN SAVOIR + :

★ **Le Projet PIND** : c'est l'acronyme de « Punk is not dead » ! (Punk pas mort !). Projet de recherche lancé depuis cinq ans, consacré à l'histoire de la scène punk en France depuis 1976 jusqu'à nos jours [<https://pind.univ-tours.fr/>].

★ **Punk is not vraiment dead ?!** : documentaire de Lionel Boisseau, Sombrero & Company/France Télévisions, 2023, 51 mn. Disponible en replay sur France 5 jusqu'au 10 août 2024.



PAS PERDUE!



sique brute, noire, radicale sur le fond comme la forme qui se fera connaître partout sur le territoire malgré une absence totale de publicité et de passage sur les ondes radios.

Leurs textes contre l'autoritarisme, le racisme, les répressions policières, le mal-logement, les conditions d'enfermement (carcérales et psychiatriques), ou pour l'autonomie des peuples vont continuer de remporter l'adhésion d'une jeunesse qui se reconnaît dans leur rage transformée en énergie contagieuse. Les albums se succèdent: *Concerto pour détraqués* en 1985, *Abracadaboum* en 1987, *Souvent fauché, toujours marteau* en 1989, et la folie bérurière prend de l'ampleur remplissant des salles presti-

gieuses comme la Mutualité, l'Élysée-Montmartre ou le Zénith qui accueillent une partie de leurs concerts. Si l'Empereur *Tomato-Ketchup* leur ouvrira (un peu) les ondes radios c'est bien la chanson anti-Le Pen *Porcherie* et le fédérateur *Salut à toi* qui leur donnera une postérité certaine.

Vivre libre ou mourir

De la noirceur du groupe des trois des débuts, l'agitation bérurière s'est transformée au fil du temps en un groupe d'une trentaine de personnes (en comptant le service d'ordre) faisant de leur concert un spectacle à part: choristes, acrobates, danseurs, cracheurs de feu, clowns accompagnent Loran, Fanfan et mastO en transformant la scène en véritable cirque. Avec un succès médiatique grandissant, difficilement compatible avec une volonté de toujours conserver leur éthique punk des débuts et rester loin des majors (place de concerts peu chères et accessibles considérant que la musique n'était pas un produit), l'autodissolution de Bérurier Noir sera finalement actée en novembre 1989 et fêtée lors de trois soirées exceptionnelles à l'Olympia.

Ta rage n'est pas perdue !

Bérurier Noir a rendu possible un contre-modèle musical et fait émerger une scène alternative qui a elle-même tracé son chemin parfois loin des débuts et des valeurs initiales du punk, comme la Mano Negra de Manu Chao ou Les Négresses Vertes d'Helno (ancien Bérurier), et bien d'autres encore...



CULTURELLEMENT VÔTRE
CULTURELLEMENT VÔTRE

Surtout, Bérurier Noir a incarné et incarne encore et toujours un modèle de rébellion contre l'ordre établi, favorisant l'esprit critique, notamment envers les pensées systémiques et pour l'amitié entre les peuples. S'ils n'ont jamais proposé des revendications transposables dans le débat public au travers de leurs chansons, ils ont cependant égrené des contre-discours, notamment contre les institutions, armée, prison, police, délinquance, extrême droite, etc. Cette rage qui scandait «*la jeunesse emmerde le Front National*» face à une extrême droite à 20% en 1986, ou qui appelait les agités à la révolte contre les violences d'Etat, reste malheureusement plus que d'actualité. Encore aujourd'hui l'écoute de Bérurier Noir transforme la colère en énergie créatrice! ■

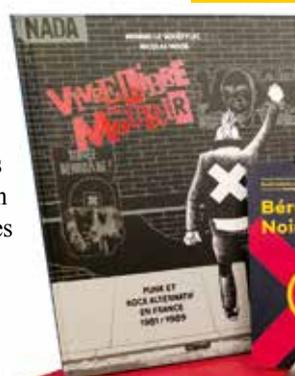
DÉCOUVRIR OU REDÉCOUVRIR BÉRURIER NOIR

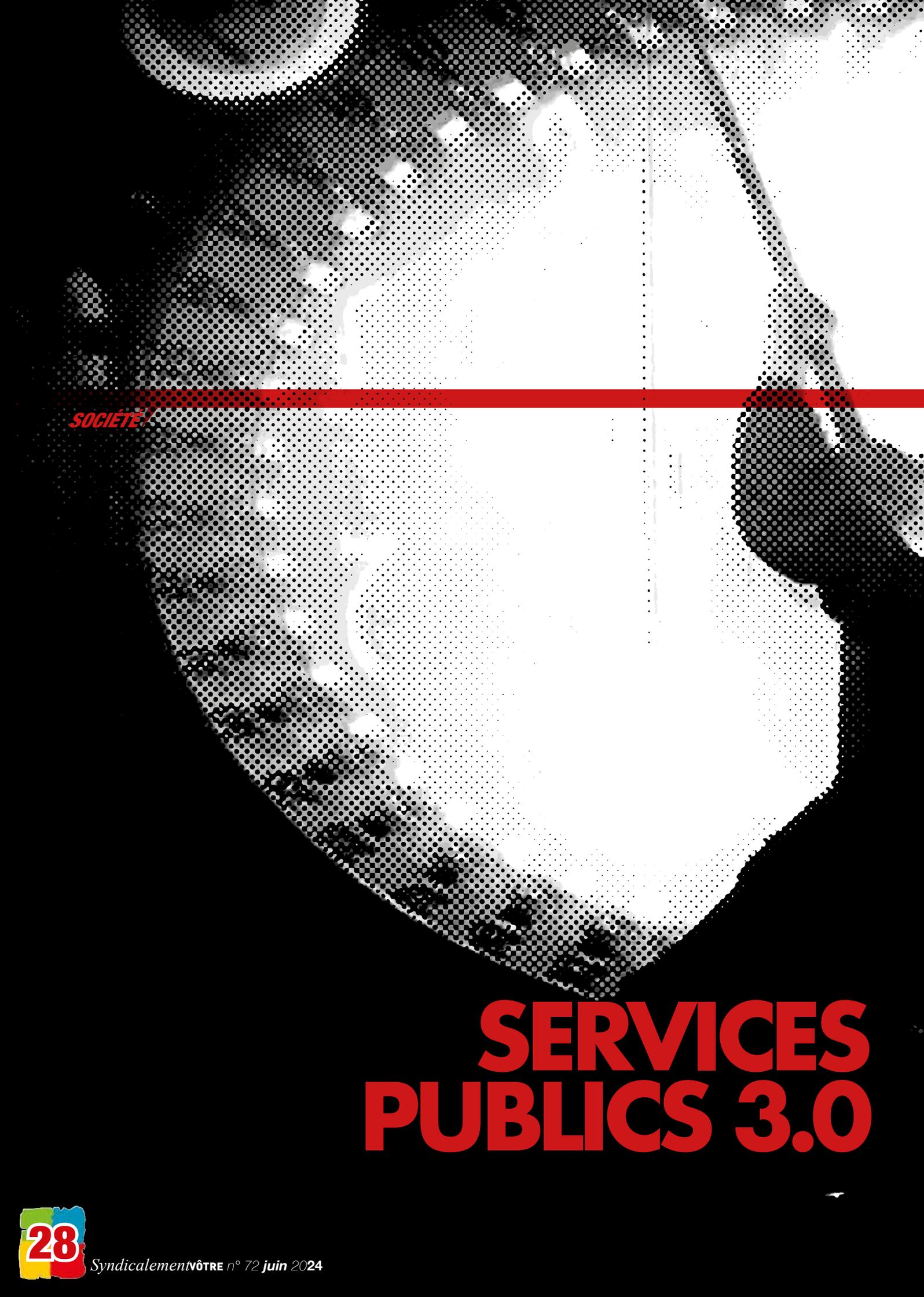
Bérurier Noir de Benoît Cailmail, Luc Robène et Solveig Serre (dir.), édition Riveneuve, 25€. Sorti à l'occasion de l'expo à la BnF ce livre éclaire le besoin urgent de s'exprimer qui s'est emparé de la jeunesse française des années 1980 conduisant au renouvellement de ses modes d'expression et de ses modes de vie, et dont Bérurier Noir a été une incarnation majeure.

Les Bérus Riaient Noir, de Voto, édition Les Archives de la Zone Mondiale, 19€. Une bande dessinée au graphisme incroyable qui immerge le lecteur dans la scène punk auprès des Bérus. Squats, concerts, et petites histoires, tout y est!

Vivre Libre ou Mourir : punk et rock alternatif en France 1981/1989 du scénariste Arnaud Le Gouëfflec et du dessinateur Nicolas Moog, éditions Glénat, 22,50€. L'histoire du rock alternatif français des années 80 racontée à travers les destins croisés de musiciens de l'époque et qui fait une part belle à Bérurier

Noir. Une découverte en bd de tout l'univers de la scène alternative avec une sélection d'albums à écouter ou réécouter.





SOCIÉTÉ

SERVICES PUBLICS 3.0



SOCIÉTÉ

LES DÉFIS DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

En mars 2023, et quelques mois après la sortie du désormais célèbre logiciel de conversation Chat-GPT, plus d'un millier de chercheurs en intelligence artificielle (IA) et personnalités comme Elon Musk (patron de Tesla) appelaient les entreprises à cesser pour six mois leurs travaux sur des modèles informatiques toujours plus puissants. Pourtant, force est de constater que cet appel est resté vain au point que de nombreux chercheurs alertent sur le risque réel d'extinction de l'humanité dans des délais très courts.

En début d'année 2024, la directrice générale du Fonds Monétaire International estimait que l'IA pourrait avoir un impact sur 40 % des emplois dans le monde, et notamment dans les pays développés. Les emplois dans la fonction publique et notamment dans le versant territorial sont déjà impactés.

SOCIÉTÉ

Les images qui illustrent cet article sont extraites du film *Métropolis* réalisé par Fritz Lang et co-écrit. Ce chef-d'œuvre majeur de l'histoire du cinéma, sorti en 1927, est sans doute le premier film à mettre en scène la confrontation à la question de l'intelligence artificielle... articulée qui plus est à celle de l'exploitation brutale du salariat, à l'urbanisation démente... et à la figure du savant fou.

QU'EST - CE QUE L'IA ?

Si l'on définit l'intelligence de manière générique comme la capacité d'accomplir des objectifs complexes, l'intelligence artificielle doit pouvoir se définir comme la capacité artificielle, sans assistance humaine, d'accomplir des actes complexes.

Présente dans les imaginaires depuis plus d'un siècle et notamment représentée par les robots présents au cinéma, en littérature ou en bande dessinée, l'Intelligence Artificielle (IA) est déjà dans nos vies depuis longtemps.

Et même si nous avons tendance à ne plus la nommer IA dès qu'elle est pleinement intégrée à notre quotidien, elle est présente partout autour de nous: jeux d'échecs électroniques, suggestions d'achats, prévisions météo, reconnaissance d'images, traductions ou enceintes connectées avec assistant personnel (Alexia, Siri, Google home). Aujourd'hui ces technologies s'avèrent capables du meilleur comme du pire, en générant des textes, des images, et même des idées...

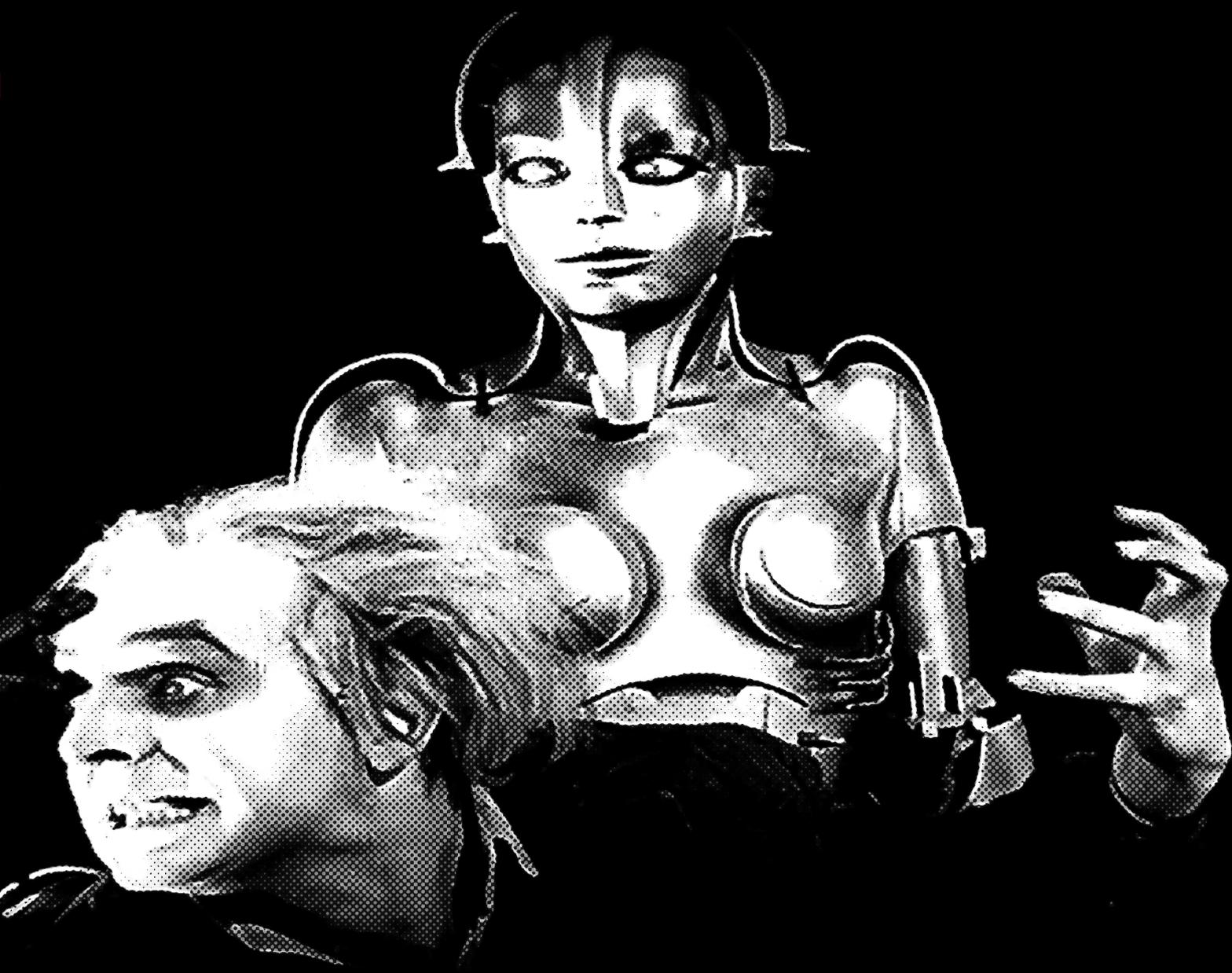
DES PREMIÈRES REVOLUTIONS INDUSTRIELLES AUX ALGORITHMES

Si les machines ont propulsé les paysans et ouvriers agricoles vers les lignes d'assemblage, les innovations successives ont nuï aux travailleurs peu qualifiés au nom de la productivité, des travaux dangereux et éprouvants.

Peu à peu, les technologies d'automatisation ont eu tendance à affecter les tâches répétitives sur les chaînes de montage puis les caisses automatiques.

A présent, l'automatisation s'attaque aux tâches cognitives qui requièrent un certain niveau comme la gestion ou la vente (de nombreux centres d'appel utilisent une IA de reconnaissance vocale prenant en charge les requêtes de clients). Et en effet, aujourd'hui, l'IA et Chat GPT sont en capacité d'entre-

PRÉSENTE
DANS LES IMAGINAIRES
DEPUIS PLUS D'UN SIÈCLE
ET NOTAMMENT REPRÉSENTÉE
PAR LES ROBOTS PRÉSENTS AU
CINÉMA, EN LITTÉRATURE OU
EN BANDE DESSINÉE,
L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
(IA) EST DÉJÀ DANS
NOS VIES DEPUIS
LONGTEMPS



tenir une conversation sans que l'on puisse deviner si l'on a affaire à un humain ou une machine.

En région Occitanie, dans le cadre d'une plateforme de recherche d'emploi mise en place par France Travail, c'est un algorithme qui propose aux candidat.es certains métiers relatifs à leurs parcours.

Ces algorithmes de «scoring» qui utilisent une combinaison de critères quantitatifs et qualitatifs pour évaluer la valeur des «clients», sont déjà utilisés à la Caisse d'Allocations Familiales ou encore Parcoursup...

SOCIÉTÉ

L'IA EST UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

Certes l'intelligence artificielle est perçue comme un vrai outil d'émancipation, cependant elle est aussi vectrice d'aliénation lorsqu'elle n'est pas comprise et surtout mal utilisée. Si l'on appréhende de plus en plus les impacts que l'automatisation peut avoir sur notre physique (baisse de l'activité, fatigue oculaire, Troubles musculo squelettiques, etc.) il n'en est pas de même sur les effets cognitifs de l'IA dite «générative».

En effet, nous délégons au numérique toujours plus de facultés (notre capacité à mémoriser, nous déplacer, appréhender les langues étrangères...) et augmentons jour après jour notre dépendance au numérique pour produire, s'informer, communiquer...

Voulons-nous vraiment un futur où ces capacités-là, pourtant liées à ce qui fait l'indépendance et l'autonomie individuelle comme collective, soient dépendantes de l'Intelligence Artificielle et surtout des sociétés privées qui la produisent ?

Enfin, la question écologique reste là aussi centrale. Le numérique nécessitant toujours plus l'exploitation de ressources au détriment des populations et de l'environnement.

POUR LE MEILLEUR ET POUR LE PIRE ?

Si l'IA permet déjà par exemple à certaines collectivités de réduire les dépenses en eau et en énergie des populations dans un objectif de lutte contre le réchauffement climatique, les usages de l'IA peuvent aussi représenter une vraie menace pour les libertés individuelles et collectives (Vidéosurveillance, reconnaissance faciale et catégorisation biométrique en sont les dangereux avatars...).

Le monde du travail est particulièrement touché par le développement non maîtrisé de l'IA, et à plusieurs titres. D'abord il invisibilise les milliers de femmes et d'hommes qui permettent l'existence et font fonctionner les IA.

Ensuite, il automatise et par conséquent remplace certains métiers et savoir-faire, comme nous l'avons vu précédemment. Les emplois et les métiers de la territoriale ne sont pas épargnés...

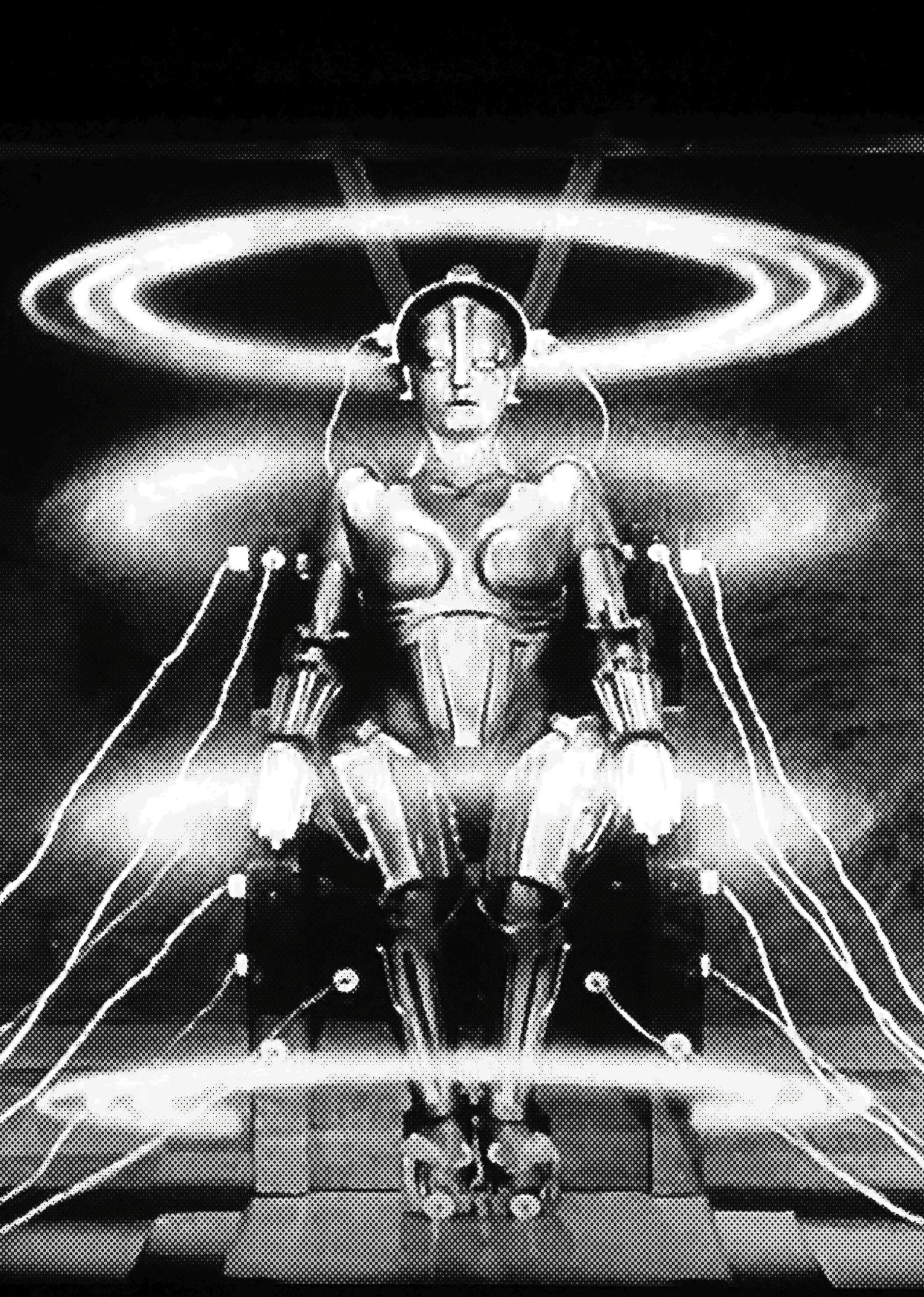
UN IMPACT, SUR LES MÉTIERS DE LA TERRITORIALE

Dans une étude publiée en avril 2024, les élèves de l'Institut National des Etudes Territoriale (INET) proposent une cartographie des métiers impactés par l'arrivée des nouvelles technologies qui permet de mettre en évidence les populations d'agent.es les plus concernées.

Cette étude annonce d'ailleurs que ce ne sont pas moins de 25% des métiers territoriaux qui seraient impactés par l'émergence de l'IA. Et sans réelle surprise, les filières administrative et culturelle sont bien plus concernées que les filières technique, sociale et médico-sociale. Les métiers des ressources humaines, de l'accueil ou de la gestion administrative correspondent en effet à la capacité de l'IA générative d'effectuer des tâches de métiers de bureau ou de création, y compris des tâches cognitives complexes. L'Organisation Mondiale du Travail (OMT) avait par ailleurs déjà annoncé que 82% des tâches des employés de bureau pouvaient être réalisées par une IA générative type GPT4...

Ce sont donc principalement les catégories C administratives et donc les femmes qui sont les plus exposées à l'arrivée massive de l'IA générative.

CE NE SONT PAS MOINS DE 25% DES MÉTIERS TERRITORIAUX QUI SERAIENT IMPACTÉS PAR L'ÉMERGENCE DE L'IA



Il faut par conséquent s'attendre et surtout se préparer à une évolution des métiers, ou a minima à un bouleversement des pratiques pour de nombreux agent.es.

L'ENJEU DU SERVICE PUBLIC

Fin 2023, le Ministre Stanislas Guérini a lancé une expérimentation consistant à associer à un millier d'agent.es volontaires à une IA générative nommée «Albert» pour les aider dans leurs réponses en ligne aux usagers.

Dans certaines collectivités des «chabots» (Robots de conversation) assistent déjà les personnels dans leurs réponses aux usagers, d'autres

Général sur la Protection des Données), sont nombreuses et un chatbot utilise toutes les données auxquelles il a accès...

Par ailleurs, il est indispensable que les collectivités informent dès à présent leurs agent.es sur les enjeux et les risques de l'IA. Un travail de prospective sur la transformation des pratiques et des métiers doit aussi pouvoir aboutir à la mise en place concertée de formations. En effet, les agent.es territoriaux doivent rapidement bénéficier de formations sur l'utilisation de l'IA dans leur quotidien professionnel mais aussi de formations permettant une réorientation professionnelle de qualité lorsque leur fonction est impactée, voire remplacée, par de l'IA.

Un des enjeux pour les collectivités et les agent.es sera aussi de ne pas perdre, au fur et à mesure de l'utilisation systématique de l'IA, la connaissance et la capacité à travailler sans IA...

SOCIÉTÉ

répondent en interne de la collectivité aux agent.es sur les questions RH récurrentes, ailleurs, des captures vidéo de plateaux cantines quantifient le coût du gaspillage...

Si l'on perçoit déjà dans les services le gain de temps amené par ces outils, on redoute les effets délétères d'une déshumanisation du service public territorial, déshumanisation déjà à l'œuvre dans d'autres services

(Préfectures, Caisse d'Allocations Familiales, etc.).

Cette question est d'autant plus préoccupante lorsqu'on connaît les effets néfastes d'une fracture numérique qui touche les plus précaires et les plus fragiles, ceux parmi la population qui ont justement le plus besoin de relation et d'accompagnement incarné. Mais si notre «collègue» chatbot se trompe et diffuse une erreur, qui est responsable ?

ANTICIPER ET REVENDIQUER

Les organisations syndicales doivent être à l'initiative et prévenir les modifications générées par l'arrivée massive de l'IA dans le double objectif de sensibilisation des personnels et de création d'un cadre d'utilisation du numérique en général (Charte de l'utilisation de l'IA), dans chacun de nos secteurs d'activité.

Les questions d'éthique, notamment celles liées au RGPD (Règlement

UNE QUESTION DÉMOCRATIQUE

La compréhension et le rapport à l'Intelligence artificielle peuvent s'apprendre dès l'école, par exemple au travers du jeu vidéo associé à la notion de plaisir. La société entière doit rapidement s'emparer de ce sujet et proposer une éducation à l'intelligence artificielle pour comprendre et savoir utiliser l'IA générative, ne serait-ce qu'au travers d'un simple moteur de recherche.

Il est impératif que chacun comprenne ce que sont les algorithmes d'affinités qui poussent tout un chacun à passer plus de temps sur les réseaux sociaux et les plateformes pour mieux les soumettre à la publicité et pourquoi pas aux idées...

Syndicats, associations et collectifs d'usagers doivent s'emparer de la question de l'intelligence artificielle avant que l'IA ne s'empare de tout, avec une maîtrise toute relative et peu de contrôle. Lorsque les géants du numérique s'inquiètent du développement de l'IA ils ne font pas que prévenir, ils annoncent leur emprise à venir.

L'enjeu est tel qu'il ne peut être réduit à une question de régulation ou de droits, l'influence de l'Intelligence Artificielle sur l'individu et la collectivité est aussi et surtout une question sociale et politique sur le travail comme sur la vie toute entière. ■

SYNDICATS,
ASSOCIATIONS
ET COLLECTIFS D'USAGERS
DOIVENT S'EMPARER
DE LA QUESTION
DE L'INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE
AVANT QUE L'IA
NE S'EMPRE
DE TOUT



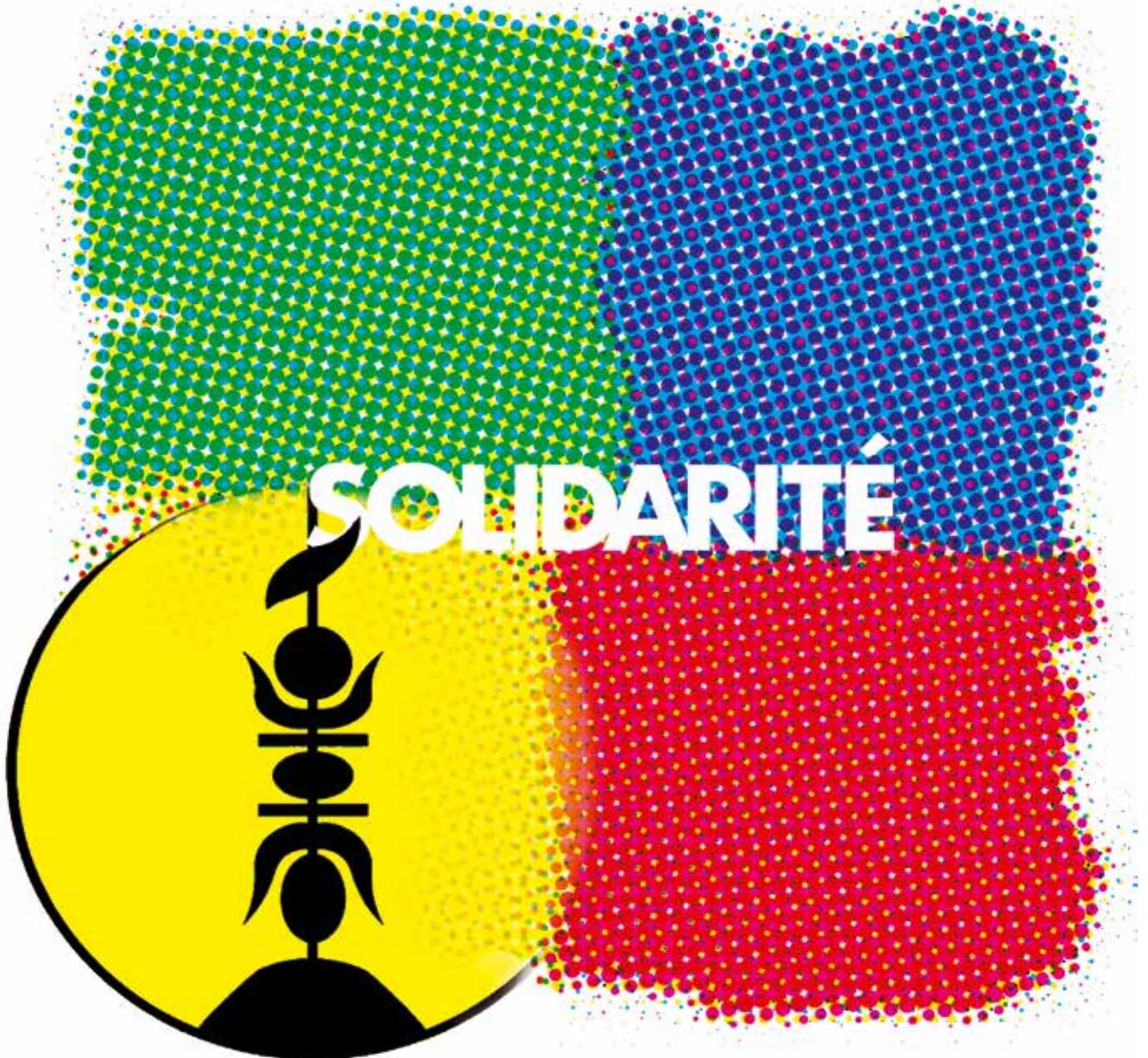
KANAKY NOUVELLE-CALÉDONIE EN PROIE AUX FLAMMES LE PYROMANE EST A L'ELYSEE

La FSU exprime sa solidarité et son soutien à la population de Kanaky Nouvelle-Calédonie, en particulier à la communauté éducative et aux agents des services publics, alors qu'une vague de violences et de dégradations embrase le pays, principalement sa capitale Nouméa.

La Kanaky Nouvelle-Calédonie est une terre de parole. Celle de l'État vient pourtant d'être trahie par la remise en cause du gel du corps électoral, élément clé de la représentativité du peuple kanak dans les institutions calédoniennes.

Pour l'ONU, la Kanaky est un pays inscrit sur la liste des territoires non autonomes.

La Kanaky Nouvelle-Calédonie est une terre de partage. En voulant livrer le pays à un seul camp, celui des loyalistes, le gouvernement a rompu l'équilibre trouvé par les accords de Nouméa et de Matignon, qui avaient permis d'envisager la poursuite du processus de décolonisation sur une base consensuelle et dans la perspective d'un destin commun à l'ensemble des populations vivant sur ce territoire, tout en préservant le droit à l'autodétermination du peuple Kanak.



En réaction, nous assistons au soulèvement légitime d'une jeunesse kanak sans autre perspective que la relégation et l'assignation sociale. Les violences de ces derniers jours sont inacceptables, mais après 6 mois de manifestations pacifiques ignorées par le gouvernement, le désarroi et la souffrance qui s'expriment doivent être entendus. Malheureusement le sang a déjà coulé. Le chef de l'État et son gouvernement en portent une lourde responsabilité. Seul un geste politique fort de retrait du texte de révision constitutionnelle pourrait ramener rapidement le calme et le dialogue. La FSU apporte son soutien aux mobilisations syndicales dont celle de l'UTSKE et à celles des personnels enseignants.

La Kanaky Nouvelle-Calédonie n'a pas besoin d'état d'urgence, elle a besoin d'urgence d'un Etat impartial, condition de la restauration du dialogue et de l'apaisement.

Bagnolet, le 16 mai 2024